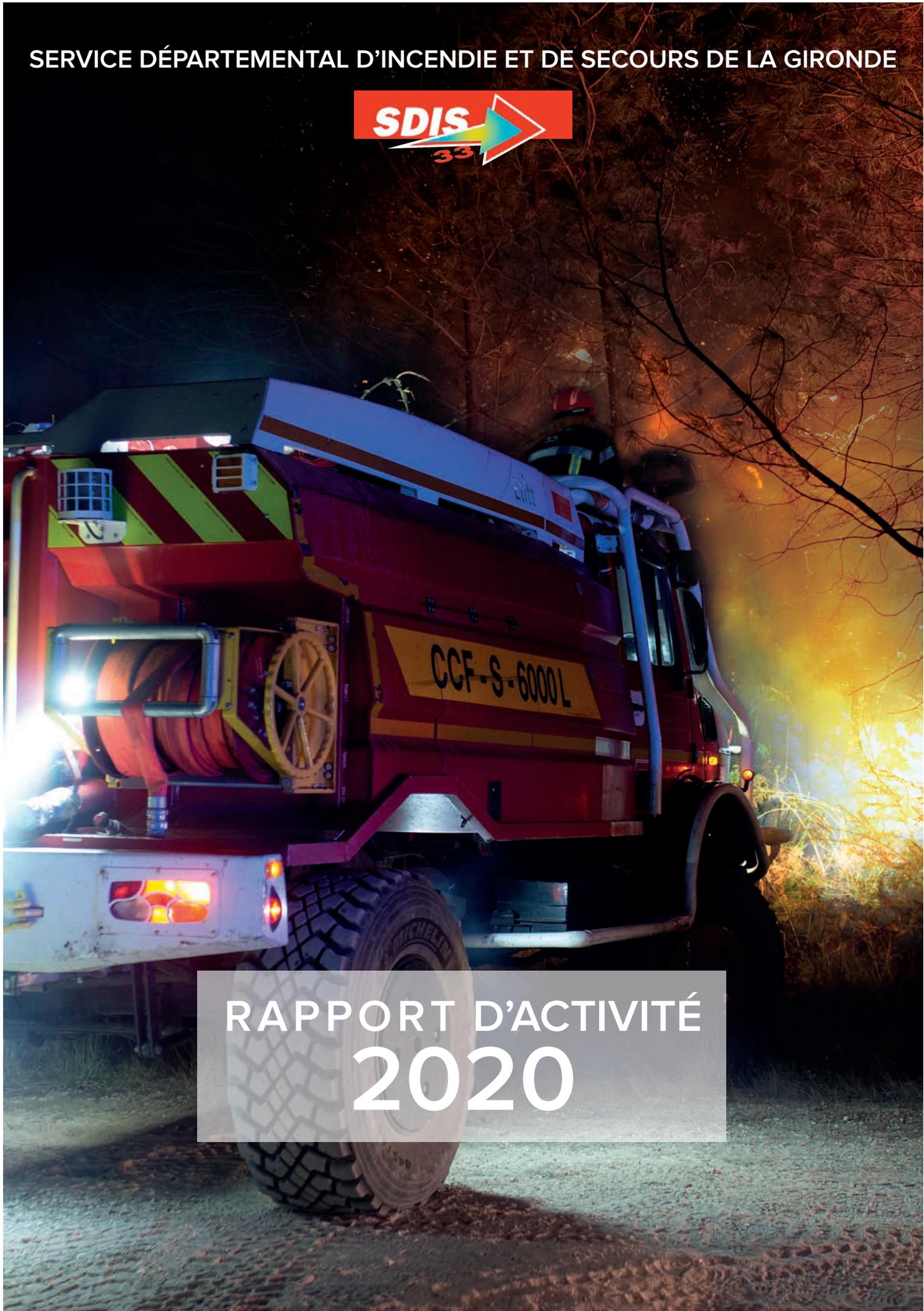


SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020



Édito



Alors que la décennie 2010 s'achevait sur un nouveau record d'interventions réalisées par les équipes du SDIS de la Gironde, tout laissait à penser que 2020 s'inscrirait dans cette dynamique de croissance, portée notamment par l'attractivité toujours plus importante de notre département.

Avec l'émergence du virus du SARS-CoV-2 et sa maladie, le Covid-19, une toute autre réalité s'est imposée. Les sapeurs-pompiers de Gironde ont réalisé 124 308 opérations en 2020. Malgré une baisse de 8,9 % de l'activité opérationnelle globale, le bilan de cette année peut être qualifié de hors norme. En effet, notre Établissement a dû faire face à de nouveaux défis techniques et organisationnels, dans un contexte marqué par plusieurs périodes de confinement et de couvre-feu.

Fait notable, le seuil des 80% d'interventions pour secours à personne a été franchi. Il s'agit d'une première, dans un contexte singulier ayant occasionné à plus de 5 300 reprises l'engagement de nos équipages pour des missions sanitaires en lien avec la gestion de l'épidémie. En parallèle, la récurrence d'épisodes météorologiques complexes et souvent dévastateurs, témoigne du changement climatique et de ses impacts significatifs sur notre territoire.

Tout au long de cette année si particulière, les sapeurs-pompiers de la Gironde, appuyés par les personnels des filières administrative, technique et spécialisée, ont fait de la résilience leur maître mot. Guidés par cette volonté indéfectible d'aller de l'avant, les agents du SDIS ont su trouver les ressources nécessaires afin de tenir une ligne de conduite responsable et garante de la mission de service public que nous défendons

2020 aura donc consacré la résilience comme nouveau paradigme. Afin de répondre aux enjeux inhérents à celui-ci, notre Établissement a su faire preuve de réactivité, de créativité et d'innovation.

Le SDIS s'est attaché à déployer dès l'avènement de la crise sanitaire, des mesures organisationnelles spécifiques ainsi qu'une doctrine tactique dédiée, fondées sur le triptyque « connaître / protéger / communiquer ». L'investissement constant des différentes entités administratives, techniques et opérationnelles dans la gestion de crise, a permis de garantir la protection des agents, la continuité de l'activité, ainsi que le maintien d'un lien indéfectible entre tous les personnels.

Dans un contexte pourtant empreint de doutes et d'inquiétudes, l'ensemble des agents du SDIS de la Gironde a répondu présent, afin de maintenir une réponse de secours qualitative et de proximité.

Cet effort de chaque instant a ainsi permis de traiter les missions quotidiennes de secours, tout en assurant une capacité de réponse adaptée face aux interventions plus dimensionnantes.

À ce titre, les 448 opérations de lutte contre les feux de forêt et les 1 200 hectares de végétation détruits, illustrent l'une des spécificités de notre territoire pour laquelle il s'agit de proposer une posture idoine.

La force de notre Établissement et de ses personnels fait aussi la fierté des élus de son Conseil d'administration. La confiance qu'ils témoignent à notre structure s'est exprimée tout au long de cette année « extraordinaire », avec l'adoption d'un ensemble de mesures et de décisions indispensables au maintien de la qualité de nos missions de secours.

A l'heure où je vous adresse ces propos, une sortie de crise progressive semble envisageable grâce à la montée en puissance de la campagne de vaccination.

Toutefois, le chemin est encore long, ainsi qu'en témoignent les épisodes de reconfinement récents. Mais je veux croire que les progrès scientifiques associés à la forte mobilisation citoyenne dans l'application des gestes de protection, nous permettront, demain, de renouer avec le cours « normal » de nos vies, que nous chérissons tous.

Vous retrouverez au sein de ce rapport d'activité les différentes actions conduites par le SDIS de la Gironde au cours des 12 derniers mois.

Elles consacrent notre volonté d'offrir aux girondines et girondins un service public de secours efficace et vertueux, quel que soit le contexte.

Je vous souhaite une excellente lecture !

Jean-Luc GLEYZE
Président du Conseil d'administration



Chapitre 1

Notre prio

Notre priorité : porter un service public efficace et de qualité

1. Une attention :

garantir une réponse opérationnelle performante

- 1.1 L'année 2020 donnée hors norme
- 1.2 L'adaptation de la formation et des procédures opérationnelles en temps de crise
- 1.3 L'accompagnement des agents comme impératif
- 1.4 La politique de santé et de sécurité confortée

2. Un engagement :

s'adapter aux sollicitations et contingences

- 2.1 Une couverture globale de tous les risques
- 2.2 L'événement marquant

3. Une ambition :

valoriser la relation avec les usagers

- 3.1 Le suivi qualitatif des dossiers érigé en priorité
- 3.2 La communication, outil indispensable de l'Établissement
- 3.3 Une démarche innovante, la préservation du patrimoine culturel

rité



1. Une attention : garantir une réponse opérationnelle performante

1.1. L'année 2020 donnée hors norme

Si les années précédentes laissaient présager pour 2020 un bilan opérationnel à nouveau exceptionnel, l'avènement de l'épidémie du COVID-19 n'aura pas conduit à cette augmentation continue, observée depuis 2016.

Sur le plan des statistiques, l'année écoulée reste cependant significative au regard notamment des deux épisodes de confinement et des couvre-feux instaurés durant ces mois passés.

Ainsi, les sapeurs-pompiers girondins ont réalisé 124 308 interventions en 2020.

A l'instar des années précédentes, le secours à personne (SAP) demeure le plus marquant (80% de l'activité

opérationnelle). Certes en baisse de 8,3% par rapport à 2019, cette famille d'intervention totalise tout de même 99 787 opérations.

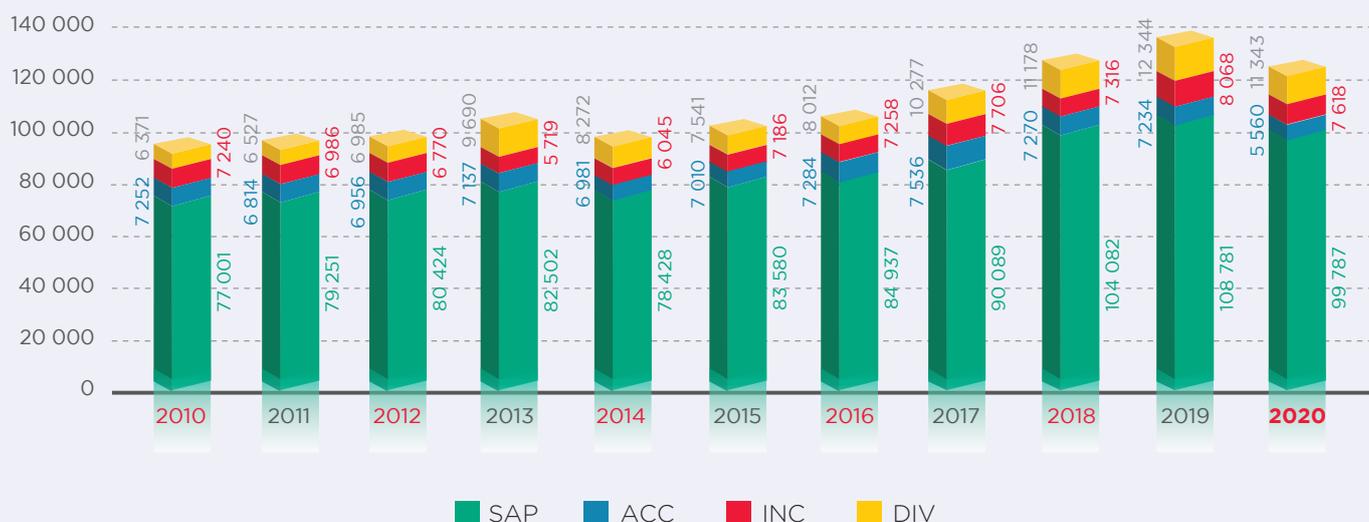
Les opérations diverses (DIV), au nombre de 11 343 sont en recul de 8,1%. Néanmoins, ce résultat est en hausse (+9%) par rapport à la moyenne des années 2016 à 2019 du fait de plusieurs épisodes climatiques majeurs cette année. A titre d'illustration, plus de 900 opérations de reconnaissance, mises en sécurité de personnes et sauvetages de biens ont été réalisées tout au long du week-end de fortes intempéries du 10 et 11 mai 2020.

Entamée en 2018, la baisse du nombre d'interventions pour accidents de la circulation (ACC) se confirme en

2020 avec un total de 5 560 opérations (-23,1%). Cette baisse est à conjuguer aux mesures de limitation des déplacements des populations.

Enfin, 7 618 interventions pour incendies (INC) ont été dénombrées (-5,6%). Ce résultat est stable par rapport à la moyenne des 4 dernières années.

Évolution du nombre d'interventions 2010 - 2020



A l'inverse des années précédentes, ce n'est, cette fois-ci, pas la sollicitation opérationnelle qui est hors norme, mais le contexte dans lequel celle-ci s'est opérée :

Le 23 janvier 2020, la France enregistre ses trois premiers cas COVID-19. Deux cas sont détectés à Paris et le 3^{ème} à Bordeaux.

Pleinement conscient des enjeux inhérents à l'émergence de cette problématique majeure, le SDIS 33 élabore des modalités de réponse opérationnelle spécifiques et diffuse le 24 janvier, sa nouvelle doctrine.

La première prise en charge d'une victime suspectée COVID-19 par un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) des sapeurs-pompiers de la Gironde, a lieu le 10 février.

Au cours des semaines suivantes, et notamment durant le mois de mars, et alors que les français se confinent dès le 17, les opérations de secours à personne pour des

suspensions COVID-19 ne font que croître pour atteindre 81 interventions sur la seule journée du 27 mars.

Tout au long de la crise sanitaire, le SDIS de la Gironde a constamment adapté sa réponse tactique dans ce contexte pandémique exceptionnel et évolutif avec notamment :

- l'évolution à travers 14 versions successives de la procédure opérationnelle afin de définir une réponse adaptée au contexte et aux connaissances scientifiques internationales,
- le suivi quotidien des indicateurs opérationnels et logistiques (nombre d'interventions COVID, activité des structures mises en place (Chaînes de Désinfection Centralisées (CDC), Pôles d'Appui et de Désinfection (PAD), stocks de consommables, etc.),
- la mise en production d'une cartographie dynamique des cas historiques,
- la création de moyens et procédures de désinfections complémentaires des vecteurs sanitaires.

Sur l'année 2020, 5 300 opérations ont été réalisées au titre de suspicion COVID-19 par les moyens du SDIS 33.

Sur le plan plus spécifique de la lutte contre les feux de forêt, le bilan est en nette hausse.

Au cours des 12 derniers mois, les sapeurs-pompiers girondins ont ainsi lutté contre 448 feux. Ils ont par ailleurs été engagés pour 328 reconnaissances de fumées.

C'est au cours du mois d'août que l'activité feux de forêt a été la plus sensible avec 136 incendies recensés.

Avec 1 199 hectares de végétaux détruits, cette superficie est près de trois fois supérieure à celle évaluée en 2019. Les feux de Le Tuzan le 27 juillet (295 ha), de

Captieux (450 ha), Lapouyade (110 ha) et Hosteins (36,4 ha) du mois de septembre, sont les plus importants.

Cette année, 5 niveaux de risque sur 6 ont été activés. 27% des journées ont été classées en risque « faible », 34% en risque léger, 27% en risque modéré, 10% en risque sévère et 2% en risque très sévère. Le niveau de risque opérationnel « exceptionnel » n'a pas été déclenché. Bien que l'ensemble des familles d'intervention ait connu un ralentissement, le seuil des 300 interventions par jour a été franchi à 282 reprises. Par ailleurs, 39 journées ont été recensées au cours desquelles la barre des 400 opérations journalières a été également dépassée.



1.2. L'adaptation de la formation et des procédures opérationnelles en temps de crise

Stoppée durant la première phase de confinement et ce dans un souci de protection des personnels, l'activité du Groupement Formation (GFOR) a repris progressivement dès le 1^{er} juin.

Durant l'épisode du premier confinement, les formateurs du GFOR ont intégré des centres d'incendie et de secours afin de renforcer les équipes soumises à une pression opérationnelle particulière.

Ce renfort ponctuel a permis ainsi de combler certains Potentiels Opérationnels impactés par la pandémie.



Ce retour à la normale, évolutif et adapté au regard notamment du respect des gestes barrières, a permis de limiter le risque de contamination.

De plus, le contenu de certaines formations a été modifié afin de ne pas consommer certains équipements (masques...) au détriment des besoins opérationnels.

Ainsi, des séquences de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) tels que celles spécifiques au secours routier (découpage de parebrise par exemple) ont été décalées dans le temps.

Les futures formations des spécialistes « Risques Chimiques et Biologiques » aborderont un volet spécifique « COVID-19 » au sein du module « Risques Biologiques », la crise 2020/2021 pouvant n'être que le précurseur d'un avenir dans lequel les pandémies seront présentes. Dans ce contexte épidémique, le SDIS de la Gironde a su adapter dans l'urgence sa réponse opérationnelle, notamment en matière de secours à personne.

La prise en compte de ce risque biologique a conduit à un ensemble d'adaptations :

• Mise en œuvre d'une base de données unique actualisée

Regroupée au sein d'un seul document dénommé « Piro - Coronavirus », cette base de données, fondée notamment sur les préconisations sanitaires nationales, a permis au SDIS de la Gironde d'arrêter dès le 24 janvier 2020, une première conduite opérationnelle adaptée.

Constamment actualisée, elle permet d'assurer la meilleure protection possible des équipages au regard du flux international des connaissances.

• Renforcement des procédures d'asepsie

Les craintes d'un engorgement massif au sein des unités hospitalières ont conduit le SDIS de la Gironde à faire preuve d'inventivité.

En l'espèce, l'installation de structures spécifiques a permis d'assurer une réponse tactique à la pandémie, tout en préservant les unités opérationnelles territoriales des risques de contamination.

Fruit d'un travail conjoint mené par les personnels des Groupements Opération-Prévision (GOP) et Technique et Logistique (GTL) avec le concours du personnel médical du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), deux Chaînes de Désinfection Centralisées (CDC) ont été implantées sur les centres d'incendie et de secours de Mérignac et de Libourne et quinze Pôles d'Appui et de Désinfection (PAD) au sein de CIS situés à proximité des centres hospitaliers.

Dotées de matériels de désinfection surfacique renforcés (générateurs de vapeur...), ces structures ont assuré une désinfection optimale des agents, des EPI et des matériels, tout en améliorant le retour en disponibilité opérationnelle des ressources.

Entre les mois de mars et juin 2020, les deux CDC ont procédé à la désinfection et au reconditionnement de plus de 900 VSAV.



• Création d'un véhicule dédié à la prise en compte de la biosécurité pour les opérations d'envergure

Autre innovation du SDIS de la Gironde établie en réponse à la crise sanitaire, l'Unité Mobile d'Appui Biosécurité (UMAB), véhicule unique en France élaboré sur

une base d'équipement VSAV et armé par un trinôme d'équipiers « risques technologiques », est venu appuyer cette stratégie globale.

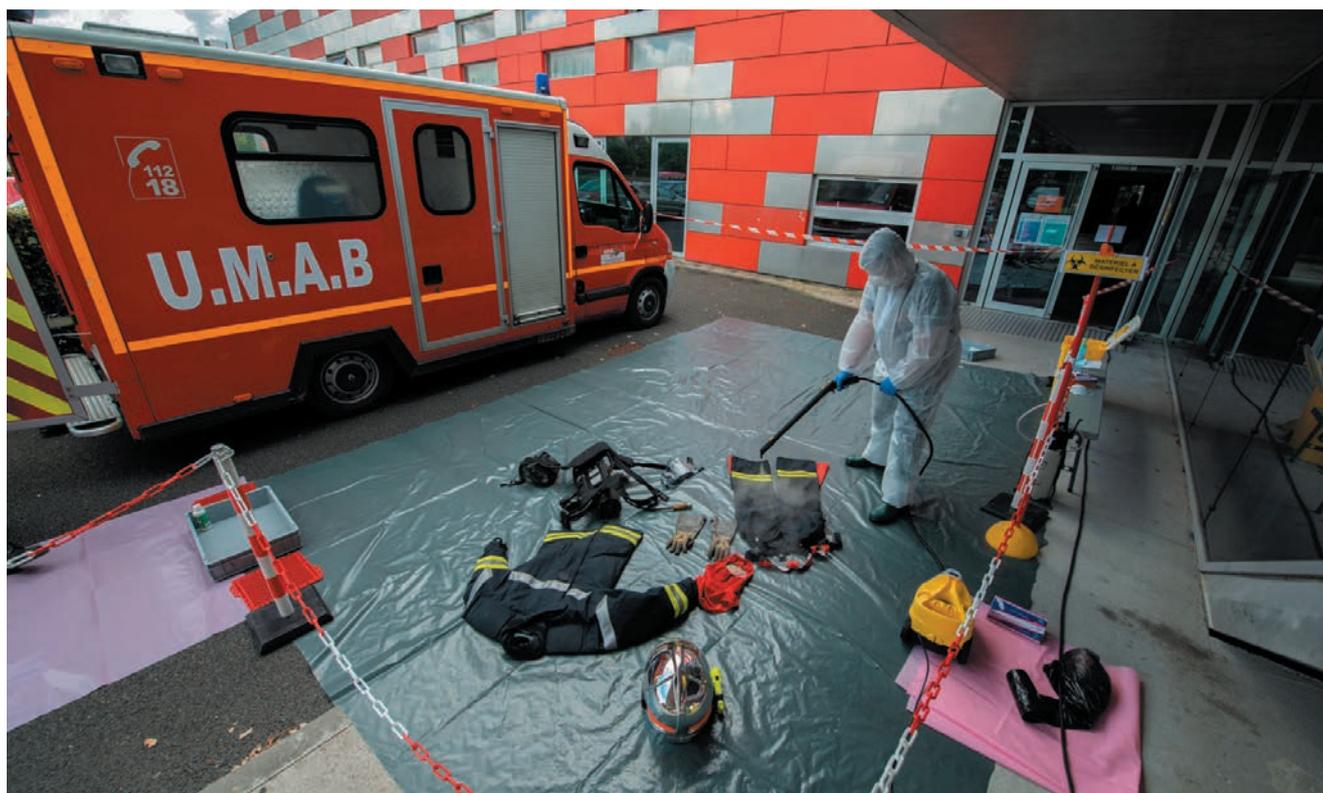
L'UMAB permet de déployer sur le terrain, les fonctions suivantes :

- pilotage et animation des mesures de biosécurité,
- protection des intervenants et des victimes,
- désinfection des matériels, engins et tenues,
- contrôle des flux par la mise en œuvre de sas,
- gestion des Déchets d'Activités et de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

L'UMAB est également utilisée pour assurer des opérations de désinfection en appui d'un centre d'incendie et de secours ou d'un groupement dès que plusieurs cas COVID-19 y sont signalés.

En 2020, l'UMAB a réalisé 34 opérations.

La situation épidémique tendant à s'inscrire sur la durée, ces dispositions sont maintenues pour certaines, avec une possibilité d'évoluer à la hausse comme à la baisse, selon les injonctions en lien avec la gestion de la crise mondiale et la vaccination des populations.



1.3. L'accompagnement des agents comme impératif

Si le SDIS de la Gironde s'attache de manière continue à mettre en œuvre des actions au bénéfice de ses personnels, l'année 2020 aura été particulièrement marquante en la matière, notre Établissement ayant déployé de multiples dispositions d'accompagnement.

DE LA PRISE EN CHARGE INITIALE AU SUIVI MÉDICAL ET PARAMÉDICAL PERMANENT

La mission Santé en Service du SSSM œuvre au quotidien à la protection de la santé des agents et ce dès le début de leur parcours professionnel.

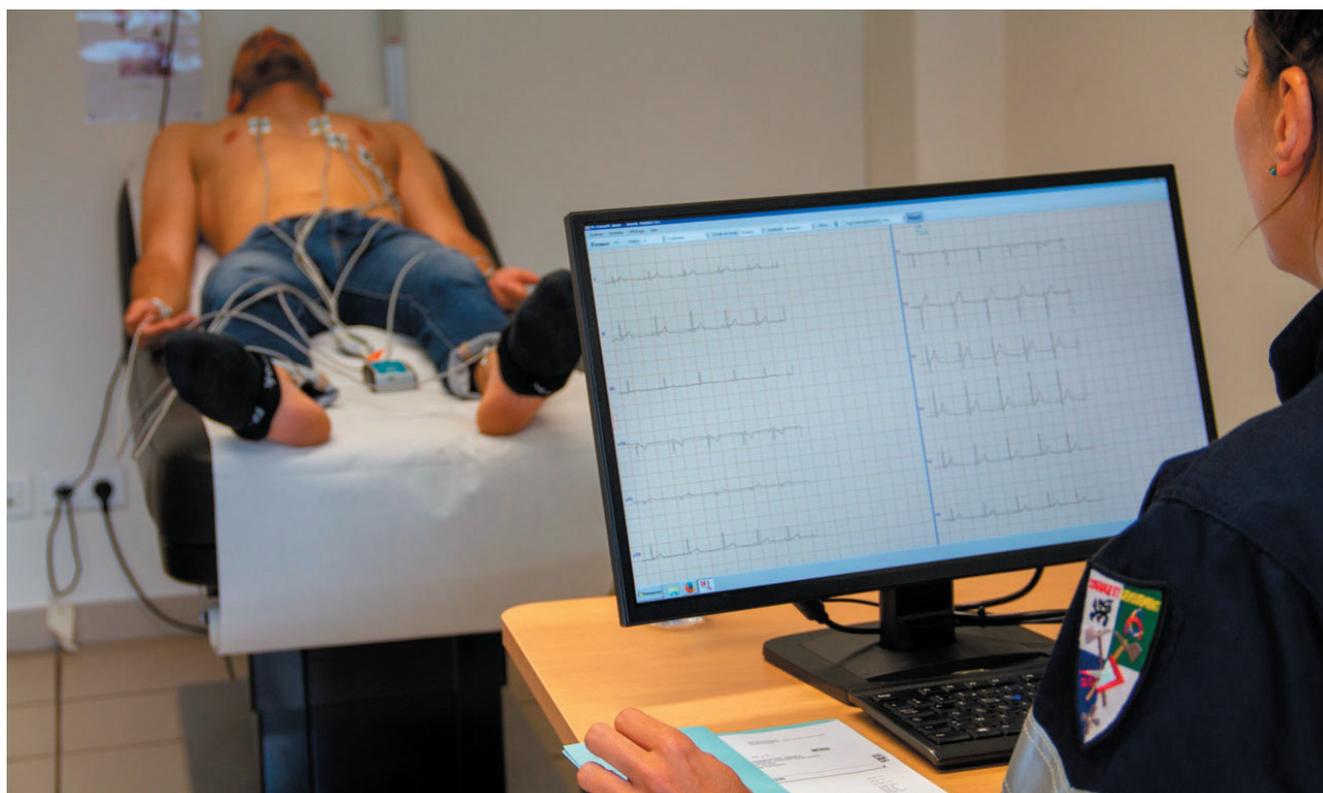
Cette mission organise le suivi médical de l'ensemble des agents par la réalisation de visites médicales annuelles, en application des obligations réglementaires (inhérentes).

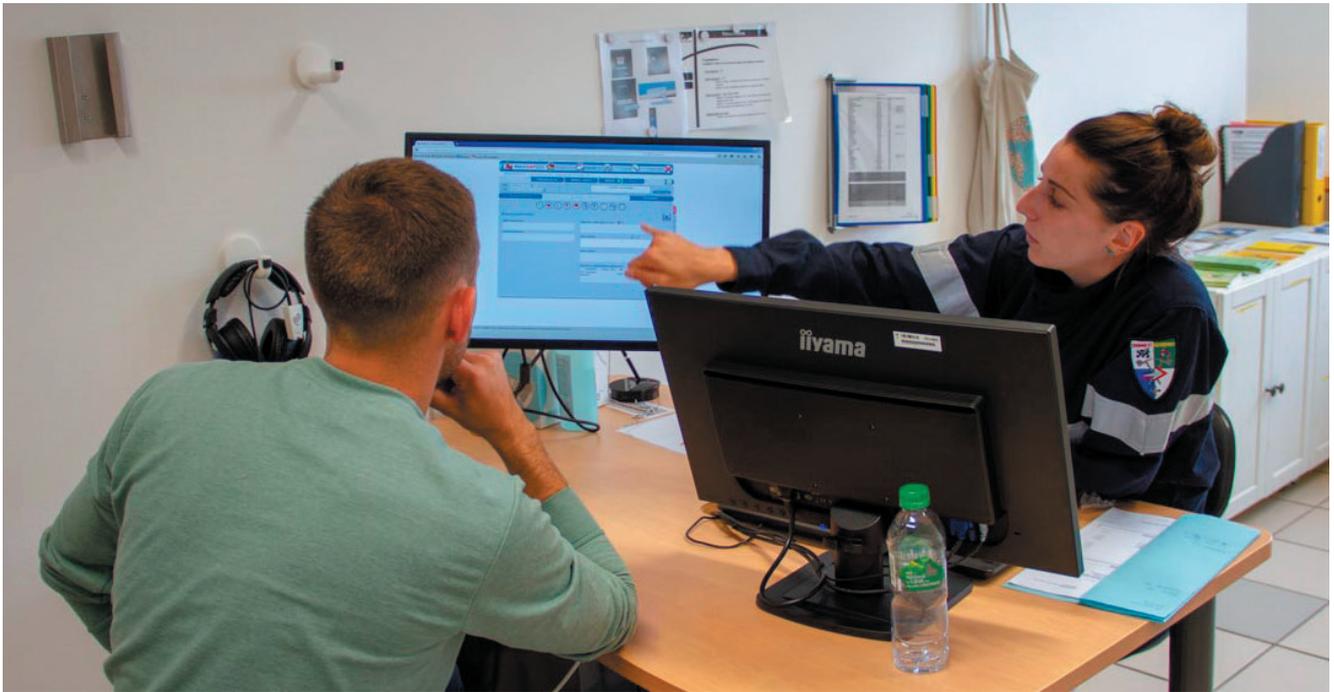
Elle s'affaire aussi à déployer une surveillance médicale particulière pour certains agents : travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégré après

un congé longue maladie ou un congé longue durée, agents occupant des postes comportant des risques spéciaux, agents souffrant de pathologies particulières. En complément des visites médicales annuelles, la mission procède par ailleurs à tout examen nécessaire au suivi médical des agents (visites à l'initiative de l'agent, de la hiérarchie, du médecin, visites de reprise et de pré-reprise, soins d'urgence des agents se présentant au Centre Médical Paul Saldou (CMPS).

L'année 2020 a vu cette activité être particulièrement impactée en raison de la crise sanitaire, les visites médicales ayant été suspendues pendant de nombreuses semaines. Ainsi, hors appels COVID, la mission a réalisé **3 485 visites au CMPS** de Mérignac ou en consultation téléphonique, tous statuts et tous motifs confondus (contre plus de 7 000 en 2019).

288 sapeurs-pompiers ont été reçus au CMPS pour **une visite d'incorporation** et **18 PATS** pour une visite de recrutement.





1 707 sapeurs-pompiers ont été reçus dans le cadre de leur maintien en activité annuel, en application des obligations réglementaires.

109 jeunes sapeurs-pompiers ont passé une visite médicale visant à déceler toute contre-indication aux activités de JSP et à un éventuel futur recrutement en qualité de SPV.

Au sein de cette mission, l'unité de secours psychologique (USP), composée de 2 psychologues territoriales et 2 psychologues experts sapeurs-pompier volontaires, intervient au plus près des agents en fonction des circonstances.

Leurs interventions couvrent le soutien opérationnel, le soutien hors opération et l'aptitude psychologique des sapeurs-pompier lors de l'incorporation.

Au cours de l'année écoulée, **34 agents** ont sollicité l'USP en soutien psychologique opérationnel et **48** en soutien psychologique hors opération.

ZOOM SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de COVID-19 a considérablement impacté la politique d'accompagnement des agents et le fonctionnement de la mission Santé en Service du SSSM.

L'activité relative aux visites médicales annuelles a ainsi été suspendue pendant le premier confinement.

Aussi, les agents du SSSM ont été appelés à prendre une part active à la gestion de la crise sanitaire au niveau de l'Établissement. Une cellule de crise a ainsi été créée, avec pour missions :

- la veille scientifique et réglementaire,
- l'adaptation des procédures et notes de service conformément aux données actualisées de la science et de la réglementation,
- la mise en protection des agents avec des vulnérabilités listées par le Haut Conseil de Santé Publique,
- le suivi des agents malades COVID et contact COVID,
- le suivi des reprises d'activité après malade ou contact COVID,
- la poursuite des consultations indispensables en téléconsultations.

Dans le cadre de cette activité spécifique, **2 659 consultations à distance** ont été réalisées :

- ✓ 734 consultations à l'initiative de l'agent pour vulnérabilité (mise à l'isolement, reprise avec protections adaptées puis à nouveau à l'isolement pour le 2^{ème} confinement),
- ✓ 539 consultations pour contact COVID,
- ✓ 413 consultations pour malade COVID,

- ✓ 858 consultations pour reprise après COVID,
- ✓ 115 consultations pour répondre aux interrogations et inquiétudes des agents.

Ces missions auront vocation à se poursuivre en 2021 parallèlement à la reprise complète des activités habituelles du SSSM. A ces activités s'ajouteront l'organisation de la vaccination et les dépistages COVID en cas d'apparition de clusters au sein du SDIS.

GESTION DES INCIVILITÉS

Le SDIS de la Gironde est engagé depuis près de 20 ans dans une démarche de gestion des atteintes aux sapeurs-pompiers et d'accompagnement des personnels concernés. Un dispositif global est ainsi déployé et régulièrement revisité afin d'assurer un recensement fin de ces atteintes et la protection la plus optimale des personnels.

En 2020, 149 interventions donnant lieu à des atteintes ont été comptabilisées. Les agents désireux de porter plainte sont systématiquement accompagnés dans cette démarche par un officier de sapeur-pompier. Les personnels victimes sont également assistés par les juristes du SDIS, mais également des professionnels du

droit et de santé avec lesquels une collaboration est entretenue.

Au cours de l'année 2018, le Président du SDIS a souhaité que des réflexions soient portées par un groupe de travail spécifiquement dédié à cette thématique. Les conclusions rendues en 2019 ont notamment conduit à la validation d'un plan d'actions orienté autour de 4 thématiques (formation - information - matériel - accompagnement des agents) et à la mise en œuvre d'actions structurantes.

Le déploiement expérimental de caméras mobiles auprès de 6 CIS du département (Ornano, La Benaugue, Bruges, Lacanau, Lesparre, Cadillac-Béguey) s'est ainsi poursuivi en 2020 et sera maintenu jusqu'en 2022.

En parallèle, 3 sessions expérimentales de formation dédiées aux approches des situations conflictuelles ont été dispensées au profit des agents de l'Établissement.

Enfin, par note de service NP/GADS/2020-012 en date du 17 juin 2020, le dispositif consacré à la prise en compte des atteintes aux agents et matériels du SDIS a été actualisé afin de garantir une protection toujours plus efficace des personnels de l'Établissement.



1.4. La politique de santé et de sécurité confortée

La politique conduite en matière de santé et de sécurité au travail s'avère particulièrement soutenue au sein du SDIS de la Gironde, qui fait de la préservation des risques professionnels l'une de ses principales priorités.

Cette démarche de prévention est plus particulièrement portée par le service Hygiène et Sécurité (SHS) et le service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Ces deux principaux acteurs assurent en la matière assistance et conseil auprès des services et de la Direction.

IMPLICATION AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET DE SON BUREAU

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), est réuni afin d'étudier les analyses et travaux portés notamment par le SHS et le SSSM en collaboration avec les partenaires sociaux représentatifs sur des dossiers majeurs.

En 2020, ce sont ainsi 6 demandes d'avis et 5 dossiers d'information qui ont été portés par le SHS et soumis à l'appréciation des membres de cette instance à l'occasion de 3 réunions. Si la gestion de la crise COVID-19 a constitué le principal point d'échange, des dossiers de fond ont été soumis à cette instance, à l'image des préconisations du groupe de travail dédié à la prévention des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie.

L'organisation de réunions du Bureau du CHSCT en amont de la tenue de cette instance permet de préparer efficacement les dossiers à présenter grâce à une collaboration forte avec représentants du personnel concernés.

ANALYSES D'ACCIDENTS ET VISITES DE LOCAUX

Le service Hygiène et Sécurité a procédé à l'étude de 13 accidents en 2020 et poursuivi l'analyse spécifique

suite à l'opération menée au sein du parking des Salinières à Bordeaux.

En réponse aux impératifs réglementaires, 4 visites de CIS ont été organisées en compagnie des acteurs concernés au sein des CIS de Langon, Le Barp, Bourg-sur-Gironde et Andernos-les-Bains.

Point notable à souligner, ces démarches ont fait l'objet d'une actualisation majeure en 2020 du point de vue de leur traitement.

Ces travaux font en effet désormais l'objet d'un encadrement davantage formalisé et structuré, permettant de répondre aux impératifs réglementaires et d'assurer une conduite plus qualitative des mesures. La formalisation de lettres de cadrage préalables à la réalisation des enquêtes et visites, ainsi que la définition d'un processus de suivi des préconisations et actions à engager à l'issue de celles-ci, œuvrent à une réponse de qualité partagée par l'ensemble des acteurs impliqués et investis dans la politique de santé et de sécurité au travail.

PARTENARIAT AVEC LE CDG33 POUR L'INTERVENTION D'UN ACFI

L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) est chargé du contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité issues de la réglementation du travail et propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels.

En janvier 2019, le SDIS de la Gironde a signé une convention triennale avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG33) afin de bénéficier de l'intervention d'un ACFI. Ce spécialiste de la santé et de la sécurité au travail accompagne depuis cette date notre Établissement dans la mise en œuvre de sa politique et notamment lors des visites de sites.

En 2020, l'ACFI a procédé à 4 inspections : visite des centres d'incendie et de secours de Coutras, Préchac, Bruges et du CTA-CODIS.

Ces inspections donnent lieu à la rédaction d'un rapport faisant état de constats et de préconisations en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces documents font l'objet d'un suivi en transversalité avec les groupements concernés. Un bilan des principales remarques et préconisations sera produit en 2021 afin de cibler au mieux les actions à entreprendre de façon prioritaire.



En participant aux séances plénières du CHSCT et aux visites de sites du CHSCT, l'ACFI a également renforcé ses connaissances relatives au fonctionnement de notre Établissement spécifique.

ANIMATION DU RÉSEAU DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Maillon indispensable de la chaîne de la prévention des risques et de la promotion de la santé et de la sécurité, le réseau des acteurs de la prévention est constitué de 54 assistants répartis au sein des centres d'incendie et de secours, de 8 conseillers affectés dans les groupements fonctionnels et opérationnels et de 16 représentants des organisations syndicales membres du CHSCT.

Le SHS a continué d'assurer en 2020 l'animation de ce réseau, avec le suivi des formations initiales, de maintien et de perfectionnement des acquis de l'ensemble des acteurs, ainsi que le suivi de leur mobilité et la transmission des lettres de cadrage associées.

Le travail d'assistance technique et pédagogique s'est également poursuivi auprès des acteurs sur les différents outils en rapport avec la santé et la sécurité au travail (RSST, Digirisk EvRP, Ressources documentaires...).

Ce partenariat de proximité a permis d'assurer le traitement de 10 signalements de dangers.

ZOOM SUR LA GESTION DE LA CRISE COVID-19

L'accompagnement de la gestion de la crise sanitaire sur le plan de la santé et de la sécurité s'est traduit par un engagement fort des acteurs de la prévention et notamment du service Hygiène et Sécurité. Le service s'est attaché à mener ces actions en collaboration avec les principaux acteurs concernés (acteurs de la prévention, SSSM, GOP et GPAT notamment).

Le travail conduit afin d'accompagner l'Établissement dans la construction d'une réponse structurée s'est traduit par la réalisation de plusieurs actions :

- veille et analyse documentaire en lien avec la situation sanitaire,
- conseil auprès de la Direction et des services,
- rédaction de documents concernant les modalités de prévention,
- formulation de préconisations.

La rédaction d'un « Mémento COVID » venant définir les attendus et impératifs à respecter en matière de santé et la sécurité face à la crise, a constitué l'une des actions les plus significatives. Ce document, véritable condensé de bonnes pratiques, est accessible sur les portails Intranet et extranet du SDIS, aura vocation à être régulièrement actualisé en fonction des évolutions de la situation sanitaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables.

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Suite à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019, un nouveau règlement relatif à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives est annexé au règlement intérieur du SDIS.

En application des dispositions de ce document et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action dédié à la prévention et à la lutte contre les pratiques addictives, le SDIS procède à des opérations de contrôles inopinés de dépistage d'alcool. Si la crise sanitaire a contraint la possibilité de conduire les habituelles campagnes de tests en 2020, la dynamique de sensibilisation s'est maintenue au sein des différents sites.

FICHES « ACTION SANTÉ »

Disponibles sur le portail Intranet du SDIS, des fiches « action-santé » formalisées par le SSSM sont mises à disposition des agents et précisent les conduites à tenir dans les cas suivants :

- accident d'exposition au sang ou à un risque viral,
- contact avec les poux, les puces, la gale ou d'autres parasites,
- griffure ou morsure d'animal,
- intervention dans un contexte infectieux,
- déshydratation,
- détresse psychologique.

La gestion de la crise sanitaire a également conduit le SSSM à participer activement avec le GOP à l'élaboration et l'actualisation des fiches PIROS concernant les risques en lien avec la COVID-19.

TOXICITÉ DES FUMÉES

Suite à plusieurs publications de santé dédiées à cette thématique et à la diffusion d'un guide de doctrine opérationnelle par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, le SDIS de la Gironde a décidé de créer au début de l'année 2019 un groupe de travail permanent qui regroupe l'ensemble des services impliqués, des représentants des groupements territoriaux et des élus du personnel au CHSCT.

Lors des différentes réunions du groupe, l'ensemble des aspects de la problématique a été abordé et de nombreux axes de travail ont été envisagés : sensibilisation des personnels au risque, adaptation de certaines procédures opérationnelles, amélioration du reconditionnement du matériel...



Une expérimentation a également été conduite au sein des CIS de Bruges, Mérignac et Saint-Loubès, ainsi qu'au GFOR Bassens au profit des caissons d'entraînement aux phénomènes thermiques pour tester différentes solutions de nettoyage des matériels.

Une étude sur l'efficacité de la décontamination cutanée des sapeurs-pompiers après exposition aux fumées a aussi débuté en 2020 au caisson feu du plateau technique du Groupement Formation à Bassens dans le cadre d'une thèse de médecine réalisée par un interne en médecine du travail. Bien que mise en sommeil en raison de la crise sanitaire, cette étude a permis de collecter des premières données intéressantes et d'envisager des pistes pour sa poursuite et son approfondissement.

La réunion du CHSCT du 20 novembre 2020 a permis de présenter un premier dossier de conclusions aux représentants de cette instance. Ce document consolide l'ensemble des propositions qui sera soumis aux études de faisabilité technique, organisationnelle et financière associées.



2. Un engagement : s'adapter aux sollicitations et contingences

2.1. Une couverture globale de tous les risques

La crise sanitaire COVID-19 a conduit le SDIS 33 à repenser certains de ses modes de fonctionnement. Afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles un service public de qualité et essentiel pour la population, notre Établissement a rapidement mis en œuvre les principes de continuité d'activité, adaptés à la situation.

Le CTA-CODIS du fait de sa spécificité, a fait l'objet d'un protocole drastique et de toutes les attentions. L'année écoulée restera donc une année singulière :

- le nombre d'interventions en constante augmentation pour la dernière décennie est pour la première fois en régression de 9%,

- le nombre d'appels 18/112 servis chute de 7% (282 820 appels servis soit une moyenne de 775 par 24h).

Les mesures organisationnelles et opérationnelles déployées dans le cadre de la pandémie ont toutefois compensé qualitativement cette baisse quantitative d'activité.

Les VSAV ont ainsi pleinement participé aux transports des personnes contaminées et les cadres du SSSM ont concouru à la réception des évacuations sanitaires du Grand-Est par TGV et avions, vers les structures hospitalières girondines.

De facto, l'afflux des victimes COVID dans les services d'urgence et la nécessaire réorganisation de ceux-ci

dans des délais contraints peut expliquer les 27% d'augmentation des réorientations de nos vecteurs sanitaires, vers un autre centre hospitalier que celui initialement prévu par le CRRRA 15 à l'issue de la régulation.

Par ailleurs, la recherche d'une gestion de crise efficace a dû s'appuyer sur une traçabilité des renseignements, et la mise en place d'indicateurs fiables afin de faciliter le suivi et la remontée d'information.

Ainsi, 6 natures d'intervention nouvelles liées au COVID ont été créées. Associées à une cartographie territoriale précise de celles-ci, ces données ont fait l'objet d'un partage en inter-services afin d'assurer un suivi de l'évolution de la pandémie sur le département.

En parallèle, la traçabilité des équipages potentiellement impactés a permis un accompagnement et un suivi médical des agents ciblés.

La gestion dynamique des VSAV dirigés selon les lieux de dépose en SAU vers les CDC et les PAD disponibles les plus proches, a été structurée et conduite.

Dans ce contexte particulier, il a fallu néanmoins poursuivre la préparation de la future mise en service du



logiciel SGA-SGO, et maintenir le niveau de qualification des opérateurs. Chaque agent du CTA-CODIS a bénéficié en moyenne de 12,5 jours de formation durant l'année 2020.





Les documentations opérationnelles et procédures ont quant à elles, fait l'objet d'adaptations à l'égard de ce nouvel outil.

Notre Établissement a également su adapter sa réponse de terrain par une nouvelle approche de son organisation. La réorganisation territoriale, décidée en 2019 et mise en place au 1^{er} mars 2020, a ainsi démontré son efficacité.

Cette nouvelle répartition des périmètres d'intervention des groupements sur la Métropole, donc des effectifs et vecteurs et en corollaire des opérations, a permis d'assurer une distribution des secours beaucoup plus équilibrée. Cette situation nouvelle s'avère propice aux appuis et renforts de proximité entre CIS urbains, ainsi qu'au nécessaire suivi par l'encadrement de proximité.

Le secteur géographique de l'hyper-centre Bordelais concentre toujours autant d'interventions : un tiers des 752 couvertures de secteurs a été réalisé au profit de celui-ci en 2020.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation opérationnelle a également nécessité des modifications de

paramétrages notables de la base de données informatique du logiciel de traitement de l'alerte.

L'organisation opérationnelle du CTA-CODIS et la dimension prise par la Salle d'Activités Multiples ont permis de coordonner efficacement l'engagement des secours sur des événements majeurs survenus cette année.

Citons quelques opérations liées à des risques naturels :

- phénomène climatique tempétueux à Gironde sur Dropt le 1^{er} mars,
- 900 opérations en lien avec les violentes intempéries les 10 et 11 mai,
- feux de forêt dimensionnant avec les sinistres de Le Barp 12 ha et 20ha, Souge 80 ha, Le Tuzan 250 ha, Captieux 450 ha, Lapouyade 112 ha et Laruscade 6 ha, dont certains sont la résultante d'une pression incendiaire locale forte,

et des sinistres à connotation technologique et urbaine :

- accident d'aéronef à Gujan-Mestras,
- feu de garage et feu de parking à Bordeaux,
- feux dans des établissements à caractère industriel,
- accidents de la route majeurs impliquant des poids-lourds.

Par ailleurs, les événements liés aux violences urbaines et rixes (soirée du 21 juin, nuit de la Saint-Sylvestre) ont fait l'objet d'une collaboration inter-services avec les forces de l'ordre, afin d'assurer au mieux la sécurité publique et civile des personnes, des biens, mais aussi de nos équipages.

Malgré les conditions imposées par l'état d'urgence sanitaire COVID-19 (confinement, couvre-feu), il n'a pas été rare encore cette année de connaître une sollicitation opérationnelle proche des 60 opérations en simultané.

De son côté, le Groupement Opération Prévision (GOP) a actualisé les différentes doctrines opérationnelles établies et en a proposé de nouvelles afin de répondre aux mutations des risques existants ainsi qu'à l'émergence de nouveaux dangers.

RISQUE SECOURS À PERSONNE

Chargé du suivi et des mises à jour des règles opérationnelles, le GOP a pérennisé la stratégie initiée en 2019, visant à adapter la couverture opérationnelle des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) à la forte augmentation de la sollicitation dans le domaine du secours à personne, sur le secteur de la métropole bordelaise.

Ainsi, les renforts quotidiens des VSAV sur les CIS Bruges, Villenave d'Ornon et La Benauges, se sont poursuivis en début d'année. Si cette politique a démontré la capacité du corps à maintenir une couverture optimale en tout point du département, ces renforts n'ont pu enrayer ni réduire la pression opérationnelle induite par le secours à personne, au sein de ce secteur géographique contraint et densément peuplé.





L'observation de la situation a permis d'identifier les problématiques générées par la sollicitation sur la métropole :

- un accroissement des délais d'intervention,
- une couverture faible de certains CIS sur leur secteur d'intervention,
- une fragilité à l'égard des objectifs du service en matière de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) et de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO),
- une interpénétration forte en journée qui impacte les délais de cheminements des vecteurs SDIS et qui amplifie le recours au prompt secours en mode adapté,
- une nécessité régulière de faire appel à des CIS extérieurs aux 3 groupements territoriaux centre, qui a pour conséquence de démunir l'aire extra métropolitaine en termes d'effectifs, et génère des déficits de couverture sans pour autant résoudre nos délais d'interventions,
- des renforcements des Potentiels Opérationnels Journaliers (POJ) qui ne répondent que partiellement à la sollicitation du fait de la vulnérabilité des CIS autres que les centres d'Ornano et de La Benaugé, à répondre aux autres missions notamment en journée.

MAINTIEN DE LA VIGILANCE DANS LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE ÉMERGENT

La recrudescence du nombre d'opérations pour feu de véhicule électrique, la complexité de leur traitement par rapport à un feu de véhicule léger à moteur thermique et les enseignements tirés des opérations réalisées sur le département, conduisent le SDIS 33 à mettre en place les mesures suivantes :

- prospective quant à l'emploi d'une berce adaptée permettant l'immersion de véhicules légers électriques soumis à un départ de feu, afin d'éviter toute reprise différée de l'incendie et de réduire le temps d'intervention,
- recours à un officier expert SPV spécialisé dans ce domaine, en vue d'élaborer un ensemble de fiches de conduite à tenir selon les scénarios rencontrés,
- évolution du guide opérationnel SDIS 33 « risque électrique » intégrant cette nouvelle problématique, et les Conduite A Tenir (CAT) adaptées,
- sensibilisation et formation de la chaîne de commandement à ce risque émergent.



RISQUE LIÉ AUX GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN DANS L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE

La métropole bordelaise connaît une forte pression foncière soutenue par l'aménagement de nouveaux quartiers. La densification de l'urbanisation horizontale et verticale engendre des difficultés d'accessibilité, de défense incendie et de maintien à jour des systèmes opérationnels du SDIS 33.

Pour accompagner cette mutation urbaine, le Corps s'implique dès en amont dans l'élaboration et le suivi de ces projets. Cette démarche nécessite notamment une transversalité accrue entre les différents services du SDIS de la Gironde (prévention, prévision, cartographie, CTA-CODIS et territoires). Les données, instructions et avis produits ont ainsi vocation à être concaténés au travers d'un outil commun de partage de données.

Promu par la COP21, le développement de la construction de bâtiments en bois est un phénomène émergent en France et en Gironde. Cette transformation profonde du mode de construction, comme tout processus innovant, induit des problématiques nouvelles.

Les réglementations existantes relatives à la **protection contre l'incendie** sont, pour une grande part, en décalage vis-à-vis de ces processus et matériaux innovants, bien éloignés des constructions traditionnelles en matériaux inertes.

Fortement impacté par ces changements de mode constructif, le SDIS de la Gironde participe à des groupes de travail de portée nationale sur ces sujets.

Dans le but de prendre en compte l'ensemble des évolutions détaillées précédemment, un nouveau service « Grands Projets Manifestations » a été créé et rattaché au Groupement Opération Prévision.

Par ailleurs, en 2020, le GOP a continué d'animer des groupes d'analyse prévisionnelle spécifiques aux projets urbains, en s'appuyant sur une application cartographique partagée.

Cette démarche facilite l'analyse des zones d'intervention complexes dans le centre urbain dense de la métropole et des futurs projets immobiliers, en apportant une vision géographique globale des différents programmes, tout en détaillant à mesure de la constitution des dossiers les particularités des bâtiments en projet.



MISE EN ŒUVRE DE MOYENS AÉRIENS SPÉCIFIQUES

Le SDIS 33 a conduit une démarche d'adaptation de ses moyens élévateurs aériens aux risques émergents associés.

Les difficultés d'accès aux façades des grands ensembles immobiliers et l'imbrication des constructions sur le vieux Bordeaux ont justifié l'acquisition d'un bras élévateur articulé de 32 mètres et d'échelles à plan articulé, autorisant un déport facilitant l'accès à des façades complexes.

Ces moyens ont fait la démonstration de leur efficacité et de la pertinence du choix opérationnel sur plusieurs interventions marquantes. C'est pourquoi, ils sont renforcés par l'acquisition d'un Bras Élévateur Articulé (BEA) de 60 mètres adapté à la défense des projets comportants des façades de constitution innovante à base de bois, et/ou de grande hauteur déjà existants et à venir sur la métropole.

RISQUES INDUSTRIELS

Le risque lié aux feux de liquides inflammables

La démarche de remise en perspective de la doctrine girondine de traitement des feux de liquides inflammables a été finalisée.

Les procédures d'attaque élaborées formalisent une réponse graduée des moyens mis en œuvre en fonction de l'importance du sinistre potentiellement rencontré.



Les groupements territoriaux ont entrepris des manœuvres in situ afin de valider les dispositifs opérationnels prévus et tester la mise en œuvre de nouveaux matériels (FMOGP, RATO, LMP 100).

Les nouveaux moyens aériens que constituent les BEA de 30 et 60 mètres livrés en février 2021 utilisés dans le dispositif de lutte contre les feux de bacs seront opérationnels.

Parallèlement à ces manœuvres, des actions de formation ont été menées à destination des futurs Commandant des Opérations de Secours (COS), afin de les sensibiliser sur ces nouvelles techniques opérationnelles.

La mise à jour de la doctrine a également impliqué la révision des phases de secours pour les établissements répertoriés (ETARE) afin :

- de mettre en adéquation les moyens avec les nouvelles phases d'engagement (« LIF » au lieu de « MOUSS »),
- d'uniformiser les phases de secours pour les établissements similaires (dépôts de liquides inflammables, stockages d'alcools, petits dépôts...).

Chaque document de répertoriation des établissements sera mis en adéquation avec cette doctrine.

Groupe de travail Lubrizol

Réunit sous l'égide de l'association France-Chimie Nouvelle-Aquitaine, un groupe de travail étudie les

dispositions en application de la directive Lubrizol (Lubrizol 1 – phénomène d'odeur suite à un lâcher de mercaptan ressenti très largement hors du site).

Ce groupe prend en compte les adhérents à l'UIC et s'est interfacé avec le Conseiller Technique Zonal Risque Chimique (Cdt SCHMITT du SDIS 17) pour la consultation des SDIS.

Le travail porte sur la capacité à organiser la détection et le prélèvement.

Chaque industriel doit établir la liste des produits à prendre en compte. Les industriels disposent (ou proposent de se doter) des matériels qui seraient nécessaires pour réaliser ces mesures.

Aujourd'hui, le SDIS 33 n'assure que de la détection opérationnelle dans le but de définir un périmètre de sécurité. Le SDIS ne dispose actuellement d'aucun matériel de prélèvement (sacs TEDLAR, canister,...).

Les textes réglementaires prévoient éventuellement, en l'absence de prestataires désignés par l'exploitant, que les sapeurs-pompiers puissent être sollicités pour ces actions de détection ou de prélèvement avec du matériel mis à disposition.



Le SDIS 33 a également travaillé avec les industriels concernés dans le cadre de la révision de leur Plan Particulier d'Intervention (PPI) (YARA, CEREXAGRI MICHELIN) pour intégrer les missions et matériels à faire évoluer : acquisition par les industriels de détecteurs spécifiques, balises fixes ou matériels mobiles.

Feux de parcs photovoltaïques

Le département de la Gironde connaît un développement marqué de ce type de projets industriels. Ils présentent la singularité de constituer un risque électrique souvent permanent au niveau des panneaux pour les intervenants, même après activation des organes de coupure qui ne sectionnent que l'électricité produite vers l'extérieur.

Si leur implantation sur d'anciennes friches industrielles (ex : Centrale Thermique d'Ambés) ne posent pas de difficultés particulières autre que celle précitée, leur implantation sur des décharges enterrées ou en milieu forestier implique une prise en compte des risques particuliers générés en cas d'incendie par exemple, du parc photovoltaïque vers le massif, et réciproquement. Les retours d'expérience ont mis en évidence les difficultés opérationnelles rencontrées par les secours

dans ces certains cas (feu à l'intérieur de la centrale PV de Sainte-Hélène, feu à l'extérieur de la centrale de Le Tuzan lors d'un grand feu de forêt).

Au regard de ces retours d'expérience, le SDIS 33 a jugé nécessaire de faire évoluer ses réponses aux sollicitations administratives afin d'informer au plus tôt les porteurs de projet :

- de leur obligation d'organiser la sécurité au sein de leurs sites,
- des difficultés opérationnelles (voire de l'impossible opérationnel) pour les sapeurs-pompiers à intervenir en absence de confirmation de mise en sécurité électrique du site par l'exploitant.

En accompagnement des courriers formulant l'avis rendu, une fiche de synthèse et une liste des pièces à fournir pour l'instruction ont été rédigées afin de guider les pétitionnaires dans leurs projets.

D'autres lieux d'implantation ont aussi induit certaines réflexions et amené une évolution des prescriptions SDIS 33, citons pour exemple les projets de centrales photovoltaïques flottantes (Gours).





PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AU RISQUE D'INTERVENTION À BORD DES NAVIRES (IBN)

La formalisation des travaux menés au niveau national pour définir une couverture cohérente du risque IBN a conduit le SDIS, partie prenante à ces travaux, à adapter sa réponse aux nouveaux enjeux.

L'effort de formation, consenti jusqu'à présent, a permis de disposer d'un effectif de spécialistes formés suffisant pour garantir l'armement H24, par le SDIS 33, d'une unité d'intervention (1 IBN 3 ; 2 IBN 2 ; 6 IBN1) sur la base des personnels spécialisées (GRIMP, RT et PLG) d'astreinte formés.

Au titre de l'année 2020, le SDIS 33 a envoyé en formation au Centre d'Entraînement aux Techniques d'Intervention et de Survie (CETIS) du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, 1 IBN3.

Dans le même temps, les contacts établis avec le SDIS 17 afin de poursuivre la collaboration engagée

visent une interopérabilité des moyens spécialisés IBN, et la mutualisation des actions de formation autour du bassin de risque Estuaire Dordogne Garonne.

Dans cette perspective, des travaux de conception ont été menés pour créer, sur le plateau technique de Bassens, un outil pédagogique spécifique nécessaire à l'obtention de l'agrément de formation IBN auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. La réalisation des travaux associés a été programmée en 2020 et conduit le SDIS de la Gironde à disposer d'un « caisson feux de navire » et d'un « caisson inclinable » capables de simuler des avaries de divers types dans les navires et bateaux.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les évolutions démographiques et sociétales, ainsi que l'attractivité touristique du département de la Gironde favorisent l'organisation de nombreuses manifestations publiques de grande ampleur.

Même si le contexte sanitaire COVID-19 a eu pour conséquence l'annulation de la très grande majorité

des manifestations pour l'année 2020, elles impliquent la participation régulière aux réunions organisées sous l'égide de la Préfecture en vue de la préparation des grands événements et rassemblements : fête du fleuve, feux d'artifices, marathon de Bordeaux et du Médoc, Reggae Sun Ska...

La récente adaptation de l'organisation territoriale du SDIS nécessite de revisiter les processus de traitement de ces demandes d'avis, afin de garantir une homogénéité de réponse sur l'ensemble du territoire.

Le nouveau service « Grands Projets et Manifestations » a pour mission de définir une nouvelle procédure et se pose en support méthodologique des groupements territoriaux lors de la préparation des grandes manifestations.

DÉVELOPPEMENT D'UNE CAPACITÉ DE RECONNAISSANCE PAR MOYENS TÉLÉ-PILOTÉS

En appui au commandement des secours notamment en sites urbains, le SDIS 33, au regard des perspectives d'adaptation de la réglementation en matière de drones, entame une démarche de constitution d'une équipe de télé-pilotes avec un objectif de déploiement de premières machines début 2021.

Un groupe de travail a été constitué pour identifier les contraintes administratives, techniques et réglemen-

taires. Les premiers contacts auprès de la Préfecture et de la Direction de la Sécurité Aérienne Civile Sud-Ouest (DSAC-SO) dans le but d'obtenir des dérogations d'utilisation dans le cadre opérationnel sont établis.

Les orientations d'acquisition ont été présentées tant en termes de machines que d'objectifs de transmission d'images. Les livraisons seront effectuées en février 2021.

MOYENS DE VENTILATION

Une réflexion a été menée sur la ventilation opérationnelle. Un état des lieux a été établi tant sur le plan des matériels déjà déployés, que sur les différentes techniques possibles. Une orientation a été proposée déclinant un plan d'équipement.

Les rideaux « Stoppeur de fumées » déjà en expérimentation au sein du SDIS 33, destinés à limiter la diffusion des suies et gaz de combustion dans les circulations des immeubles d'habitation lors des phases d'attaque, constituent les premières déclinaisons de ce plan. Ils ont fait l'objet d'une dotation conséquente dans 23 véhicules ou cellules. Leur déploiement a été accompagné d'une formation à leur emploi sous forme d'une vidéo pédagogique.

Des moyens de ventilation électrique et thermique viendront compléter le dispositif selon les capacités d'investissement du SDIS.



ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

La couverture des différents risques est réalisée en Gironde grâce à l'activité de différentes équipes spécialisées, qui par leurs missions respectives assurent un traitement efficace des risques à l'occurrence parfois moins importante, mais à la gravité potentiellement élevée.

Quelques chiffres et données en lien avec leur activité en 2020

Équipe SAL	40 opérations dont 8 immersions et 16 entraînements avec Dragon 33, 250 treuillages
Équipe SAV	9 CIS concernés, 339 engagements opérationnels
Équipe GRIMP	38 spécialistes engagés à 106 reprises
Équipe CYNO	10 agents et 11 chiens opérationnels, pour 91 engagements
Équipe PELICANDROME	25 journées d'activation
Équipe RCH/RAD	182 interventions
Équipe SDE	57 interventions notamment suite à effondrement de toitures





2.2. L'événement marquant

Bien que l'épidémie de COVID-19 ait sensiblement impacté le fonctionnement de notre Établissement tout au long de l'année, ces derniers mois ont été également marqués par des épisodes opérationnels majeurs.

Le dimanche 10 mai 2020, le département de la Gironde est placé en vigilance orange pour le risque pluie-inondations.

Les prévisions météorologiques avancent des cumuls de pluie de l'ordre de 100 millimètres par certains endroits. Le SDIS 33 mobilise en conséquence ses effectifs et ses moyens, notamment au sein du Groupement Territorial Sud-Est (GTSE).

Aux alentours de 22:00, les services de Météo-France placent la Gironde en vigilance rouge.

L'épisode climatique va durer près de 30 heures au cours desquelles les cumuls de pluie dépasseront les

150 millimètres, générant des inondations (crues des cours d'eau et ruissellement urbain) équivalentes à un événement centennal.

Entre le dimanche 10 et le lundi 11 mai, plus de 900 interventions ont été ainsi recensées sur l'ensemble du département, dont plus de 330 dans le GTSE.

Les secteurs de Langon, Cabanac-et-Villagrain, Préchac et Saint-Symphorien sont fortement impactés.

55 personnes ont été mises en sécurité par les sapeurs-pompiers ainsi qu'une quarantaine d'animaux.

Les dernières opérations d'épuisement et d'assèchement des locaux se termineront 5 jours plus tard.

Une alerte météorologique précoce associée au déploiement important des moyens humains et matériels en amont, ont permis au SDIS 33 d'assurer une réponse opérationnelle dédiée à cet épisode climatique tout en



garantissant la distribution des secours aux demandes quotidiennes. A titre d'illustration, le lundi 11 mai, les sapeurs-pompiers ont été confrontés à un important incendie au sein de la scierie Gascogne Woods sur la commune de Saint-Symphorien déjà fortement impactée par les inondations.

La journée du 27 juillet 2020 est classée en risque feu de forêt modéré. Les tours de guet sont activées depuis midi. Il est près de 14:00 lorsque le CTA-CODIS reçoit un appel pour feu de forêt en bord de route au lieu-dit Chousse sur la commune de Le Tuzan.

Trois Unités d'Intervention Feu de Forêt (UIFF), un moyen d'alimentation et un chef de groupe sont immédiatement engagés sur cette parcelle de semis.

A 14:00, le sinistre a détruit 2 hectares de massif boisé. Une heure plus tard, le feu a parcouru 8 hectares. Atteintes par un vent violent et tournoyant (rafales de 10 m/s), les flammes progressent rapidement.

Plusieurs sautes de feu rendent les opérations de lutte complexes et périlleuses ; un Camion Citerne Feu de Forêt (CCF) se retrouve bloqué et doit activer son mécanisme d'autoprotection.

Le terrain ne rend pas la lutte facile. En effet, le massif est impénétrable, les pistes sont rares et les fossés profonds. Les sapeurs-pompiers voient également leur progression limitée par la présence de zones marécageuses.

Vers 16:30, le feu s'accélère ; **50 hectares sont détruits avant 17:00.** En dépit du premier appui aérien apporté par un Dash, le feu avance et il a parcouru 180 hectares

à 18:30. En parallèle des actions de lutte, le Commandant des Opérations de Secours (COS) ordonne l'évacuation et la mise en sécurité de 40 personnes.

La flotte aérienne dépêchée sur les lieux, composée de 2 Dash et 2 canadairs, va appuyer les actions des 35 UIFF déployées au sol et ce, jusqu'au coucher du soleil.

Au total, 15 largages de produit retardant et d'eau seront réalisés.

L'engagement des sapeurs-pompiers girondins, renforcés par des effectifs des SDIS 16, 17, 24, 40 et 47 est total. Une UIFF landaise prise par le feu devra être abandonnée. L'équipage du moyen de lutte sera sauvé in extremis par l'UIFF de La Brède. Le service de santé et de secours médical prendra en charge plusieurs sapeurs-pompiers tout au long de l'opération. L'un d'entre eux sera évacué vers un centre hospitalier.





C'est au cours de la nuit que le feu sera fixé après avoir parcouru 289 hectares. Le sinistre est établi sur les communes de Le Tuzan (135,47 ha), de Saint-Symphorien (139,83 ha) et de Louchats (0,79 ha). L'action des secours aura également permis de préserver deux

fermes photovoltaïques (superficie de 13,02 ha).

Les phases d'extinction et de surveillance, rendue difficiles en raison de la nature du terrain, vont durer 16 jours. Au cours de cette opération, les simulations de propagation établies par le logiciel de modélisation des feux de forêt « Prometheus », auront accompagné efficacement le COS, dans l'élaboration de sa stratégie tactique.

Cette journée estivale restera marquante. Alors qu'un important dispositif était déployé sur ce feu, 9 autres opérations de lutte contre les feux de forêt étaient simultanément menées, nécessitant l'engagement de 13 UIFF dont 4 hors département.

Le corps départemental aura assumé pour cette seule journée de juillet, 381 interventions dont 307 secours à personne.





3. Une ambition : valoriser la relation avec les usagers

3.1. Le suivi qualitatif des dossiers érigé en priorité

En dépit des circonstances exceptionnelles propres à l'année écoulée, le SDIS s'est attaché à maintenir la qualité de la mission de service public dont il assume la responsabilité.

LES DOSSIERS DE PRÉVENTION, PRÉVISION ET LE TRAITEMENT DES RISQUES

Si la crise sanitaire est venue bouleverser l'activité de notre Établissement, les travaux conduits en matière de **prévention** sont demeurés particulièrement denses. La réalisation des études par les agents instructeurs ayant continué d'être effectuée même à distance, le nombre de dossiers traités reste donc important sur l'année. Concernant l'activité « E.R.P », 2 311 dossiers d'aména-

gement ont ainsi été analysés. Concernant les bâtiments à usage d'habitation, campings et établissements industriels, ce sont 1 495 dossiers qui ont été étudiés.

L'impact de la crise s'avère davantage ressenti au niveau des commissions de sécurité dont un grand nombre a fait l'objet d'un report au cours de l'année. Les agents préventionnistes, répartis sur l'ensemble des groupements territoriaux, ont ainsi pris part à **1 064 commissions de sécurité** (dont 161 visites d'ouverture, 843 visites périodiques et 60 autres visites).

Les acteurs de la prévention font face à de nouveaux défis liés aux innovations techniques, aux nouvelles stratégies de construction, mais aussi à l'absence de référentiels de sécurité incendie adaptés.



Si l'instruction des dossiers ERP et leurs contrôles restent le cœur de l'activité (près de 97% des établissements sont visités, le nombre d'avis défavorables a significativement baissé ces dernières années), les préventionnistes sont également amenés à examiner de nombreux dossiers non ERP, liés à l'attractivité du département et de la métropole Bordelaise : les projets de construction se multiplient, avec pour conséquences une densification urbaine et une élévation des bâtiments générant des enjeux liés à l'accessibilité et à l'action des secours.

Ces constats sont de nature à complexifier l'action et l'efficacité opérationnelle des secours, à conduire à d'éventuels « impossibles opérationnels », et à ouvrir de possibles contentieux en recherche de responsabilité. L'année écoulée a par ailleurs été l'occasion d'engager

des premières démarches et réflexions concernant la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'activité de prévision s'est également maintenue à un rythme important sur l'année.

Le suivi des Points d'Eau Incendie (PEI), est assuré par le service Prévision du GOP qui met quotidiennement à jour la base départementale des ressources en eau (REE) en organisant les contrôles des PEI et en enregistrant toutes les modifications concernant leur état. Ainsi, 1 418 opérations de mise à jour ont été réalisées en 2020 via la visionneuse « remontée d'information de DECI ». Sur le terrain, 20 001 opérations de contrôles de PEI ont été réalisées sur les 444 communes ayant conventionné avec le SDIS. Ces données sont en croissance sur l'exercice.

Ces missions suggèrent la réalisation d'un travail administratif conséquent qui s'est traduit en 2020 par le traitement de 756 courriers liés aux contrôles des ressources en eau publiques et l'envoi de 1 488 courriers aux propriétaires et gestionnaires de ressources en eau privées pour connaître l'état de leur DECI.

En parallèle, 492 avis ont été émis concernant la défense extérieure contre l'incendie et l'accessibilité et 5 pour l'attribution de subventions du Conseil Départemental (création de points d'eau, aménagements de pistes fo-



restières). Le suivi des conventions DECI avec les communes est effectué grâce à l'actualisation permanente d'un tableau de bord dédié. Pour les 91 communes non encore conventionnées, le SDIS a transmis un courrier de rappel des obligations de vérification des PEI publics et de transmission des résultats afin de mettre à jour la base de données départementale.

Le traitement des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire a également nécessité la réalisation d'un travail conséquent.

En l'espèce, 51 documents d'urbanisme ont été traités (PLU, cartes communales...) et 70 avis formulés à destination des pétitionnaires et services de l'Etat concernant des projets de fermes photovoltaïques au sol. Toutes les centrales photovoltaïques en état de fonctionnement ont fait l'objet d'une mise à jour cartographique dans la visionneuse « remontée d'informations SDIS 33 » en liaison avec les groupements territoriaux. A noter que 3 projets éoliens ont aussi été instruits, amenant une nouvelle réflexion pour les prescriptions à édicter.

En matière de **répertoriage des risques**, la période de confinement n'a pas autorisé le déroulement des

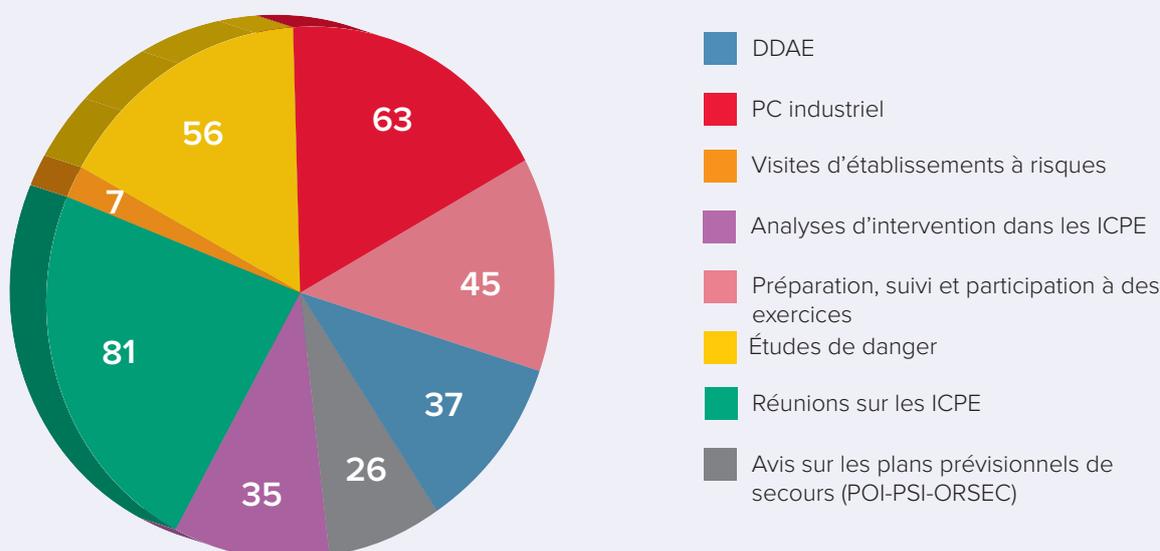
réunions du 1^{er} trimestre. Sur le 2^{ème} trimestre, 43 établissements industriels et non industriels ont fait l'objet d'une étude et 7 réunions de GAP de groupement ont été conduites.

Le suivi prévisionnel et réglementaire des établissements industriels à risques (15 visites en 2020) a également permis au bureau dédié d'assurer les mises à jour nécessaires, tout en poursuivant en parallèle son activité transversale avec les services partenaires.

En termes d'activité de **gestion des risques et situations de crise**, l'année 2020 s'est avérée si singulière qu'elle n'a pas permis le déroulement des exercices inter-services habituels.

Depuis novembre 2020, le SDIS s'est tout de même engagé dans la préparation des exercices 2021 et notamment dans le projet d'exercice « *attentat gare Saint-Jean* » sous l'égide du Préfet délégué pour la défense et la sécurité.

Les dossiers de prévention, prévision et le traitement des risques

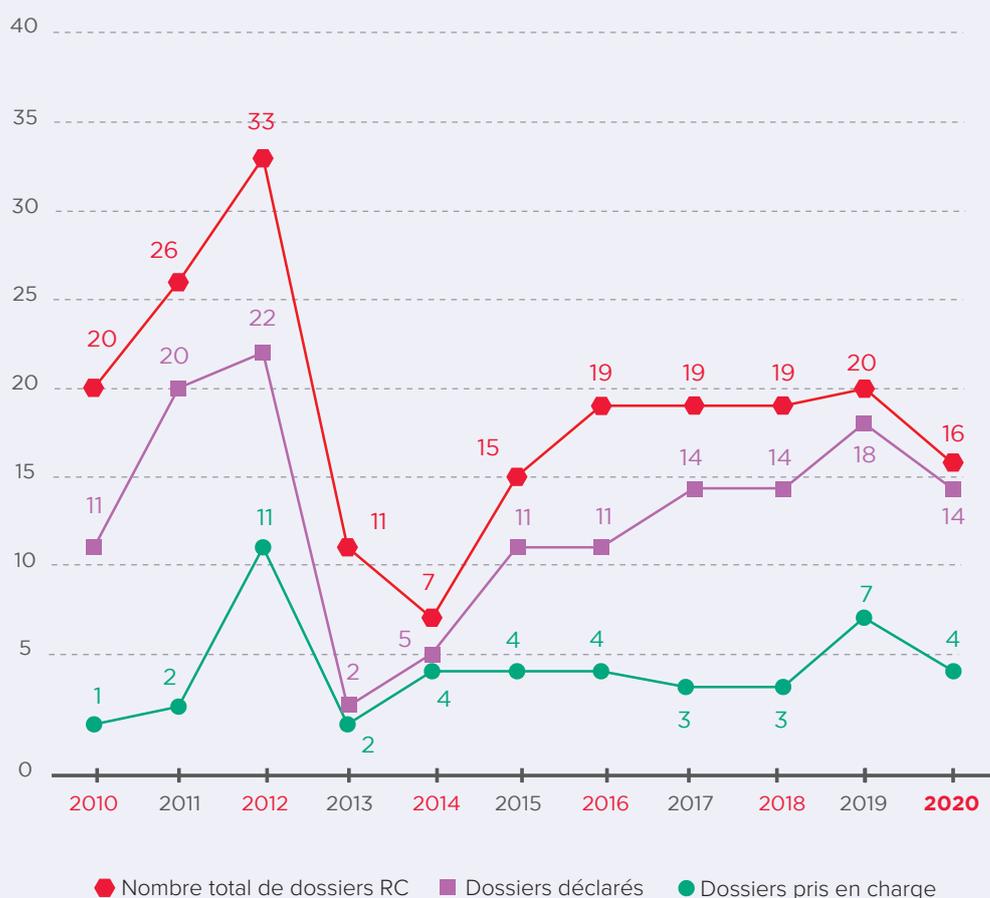


LES DOSSIERS D'ASSURANCE / RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans le cadre de leurs interventions, les sapeurs-pompiers sont susceptibles de provoquer des dommages à l'encontre des usagers. Les requérants n'hésitent pas, parfois, à remettre en cause toutes les parties intervenantes, y compris le SDIS, en vue d'obtenir le remboursement intégral des dégâts causés par les sapeurs-pompiers lors d'interventions présentant un caractère d'urgence.

Chargé du traitement des réclamations, le service Affaires Juridiques-Instances Délibérantes peut être amené à réaliser une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du SDIS, ou à traiter le dossier sans délai dans l'hypothèse d'un refus de prise en charge avéré.

Au titre de l'année 2020, 16 dossiers mettant en cause la responsabilité du SDIS ont été déposés, dont 14 déclarés à la compagnie d'assurance.



LES COMPTES-RENDUS DE SORTIES DE SECOURS

Face à une sollicitation de plus en plus forte de notre Établissement sur le plan du règlement de litiges et de traitement de la sinistralité, la qualité des CRSS devient un impératif majeur. En 2020, 1 600 demandes de requérants ont été comptabilisées.

Les commandants des opérations de secours sont chargés de la rédaction des comptes-rendus de sorties de secours.

Afin de les accompagner et de répondre aux impératifs de qualité, des démarches de contrôle et de formation sont régulièrement opérées à l'attention notamment des nouveaux chefs d'agrès et de ceux déjà en fonction.

La collaboration entre le bureau Relations avec les Services et les Usagers du GOP et les services Coordination Opérationnelle des territoires favorise par ailleurs l'amélioration régulière dans la qualité des CRSS. Les mises à jour et l'évolution de l'aide à la rédaction, ainsi que de l'aide en ligne permettent également de faciliter la rédaction des comptes-rendus et rendent les actions plus intuitives.

LA MISSION DE RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE

En application des dispositions réglementaires en vigueur, les missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) peuvent être effectuées par les SDIS.

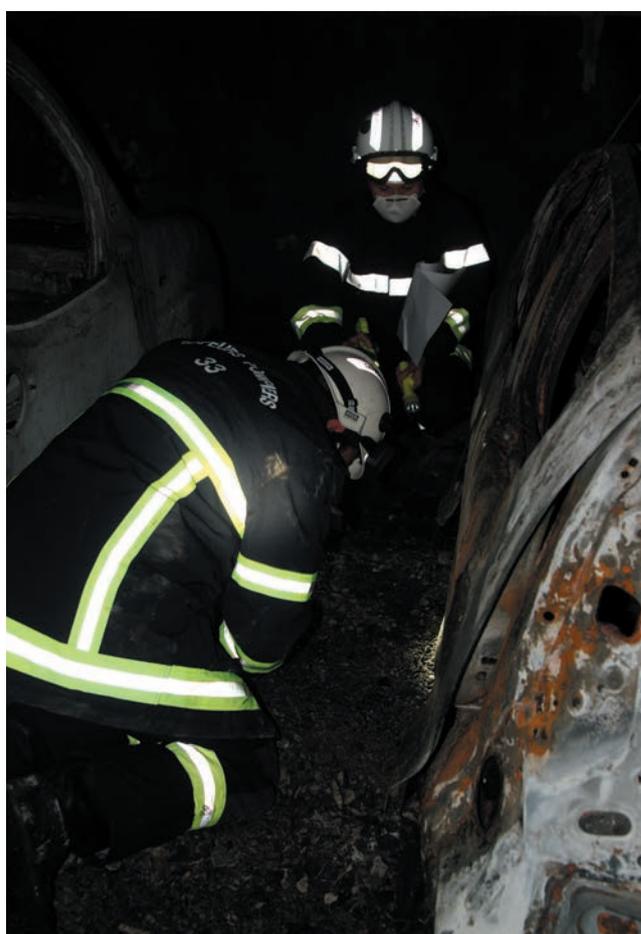
Par délibération en date du 10 juillet 2017, le Conseil d'administration du SDIS a ainsi décidé la création d'une mission RCCI. Le 10 janvier 2018, une convention quadripartite était signée entre notre Établissement, le Préfet de la Gironde, le Procureur de la République de Bordeaux et le Procureur de la République de Libourne, afin de déferer aux réquisitions judiciaires.

Le SDIS a poursuivi sa montée en puissance sur le sujet en 2020. L'équipe de Sapeurs-Pompiers Investigateurs (SPI) a atteint un effectif de 12 agents formés fin 2020 (au regard de l'évolution de la sollicitation, l'objectif final

d'effectif pour l'équipe SPI est ciblé à 15 officiers).

Intervenant dans le cadre de réquisitions, ils produisent, en collaboration avec un officier désigné du territoire concerné par l'opération, un rapport d'investigation visant à déterminer, si cela est possible, les causes et circonstances de l'incendie étudié.

L'activité, en constante progression jusqu'en 2019, s'est réduite en 2020 pour cause de crise sanitaire.



Année	Nombre de dossiers traités
2017	2
2018	24
2019	30
2020	19

3.2. La communication, outil indispensable de l'Établissement

S'il est vrai que l'épidémie de COVID-19 a sensiblement impacté l'organisation et le fonctionnement des différentes entités qui composent le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, elle a néanmoins permis à notre Établissement de mettre en exergue sa capacité d'adaptation.

Cette dernière s'est notamment illustrée au travers des différentes actions de communication mises en place dès le commencement de l'épidémie.

Ainsi la création et le développement d'un portail d'accès extranet constitue la figure de proue de cette politique de communication réactive et pragmatique.

Actualisé quotidiennement du fait du caractère constamment évolutif de la situation sanitaire, ce nouveau support a favorisé la diffusion massive des différentes informations d'ordre médical inhérentes au développement du virus, ainsi que les réponses administratives, opérationnelles et sociales, élaborées

par le SDIS 33. Accessible en tout temps et depuis n'importe quel terminal (ordinateur, téléphone, tablette...), le portail extranet est un canal d'information prisé par les agents de l'Établissement.

Souhaitant maximiser la diffusion de l'information, la messagerie professionnelle utilisée par l'ensemble des personnels a été rendue accessible également depuis n'importe quel terminal connecté à internet.

Chaque agent du SDIS peut consulter ses courriels en permanence et recevoir les informations consolidées nécessaires à la poursuite de son activité professionnelle.

Avec ses conséquences multiformes, la situation sanitaire imposée par le virus de COVID-19 ne pouvait se limiter à une communication faite au travers de notes de service.

Dans un contexte en proie aux incertitudes et aux doutes



légitimement véhiculés par cette situation jusqu'à présent inconnue de tous, le SDIS 33, pleinement conscient de cette problématique, a su développer une stratégie de communication fondée sur la transparence, la responsabilité et l'échange.

Dès le 20 mars, des points quotidiens, devenus hebdomadaires à compter du 2 juin, ont été diffusés sur le portail extranet. Au-delà des apports administratifs, opérationnels, ou encore médicaux, l'instauration d'un lien de communication clair, étroit et réactif, a su d'une part préserver l'esprit d'équipe qui caractérise notre profession, mais surtout garantir un fonctionnement optimal de notre structure et par voie de conséquence notre capacité de répondre aux demandes de secours.

Sur le plan de la communication opérationnelle, les 15 photographes, tous sapeurs-pompiers, répartis sur la totalité du territoire ont couvert près de 200 opérations dimensionnantes et manifestations protocolaires.

Reconnues et appréciées, leurs productions sont régulièrement transmises auprès des médias conventionnels et spécialisés, aussi bien locaux que nationaux.

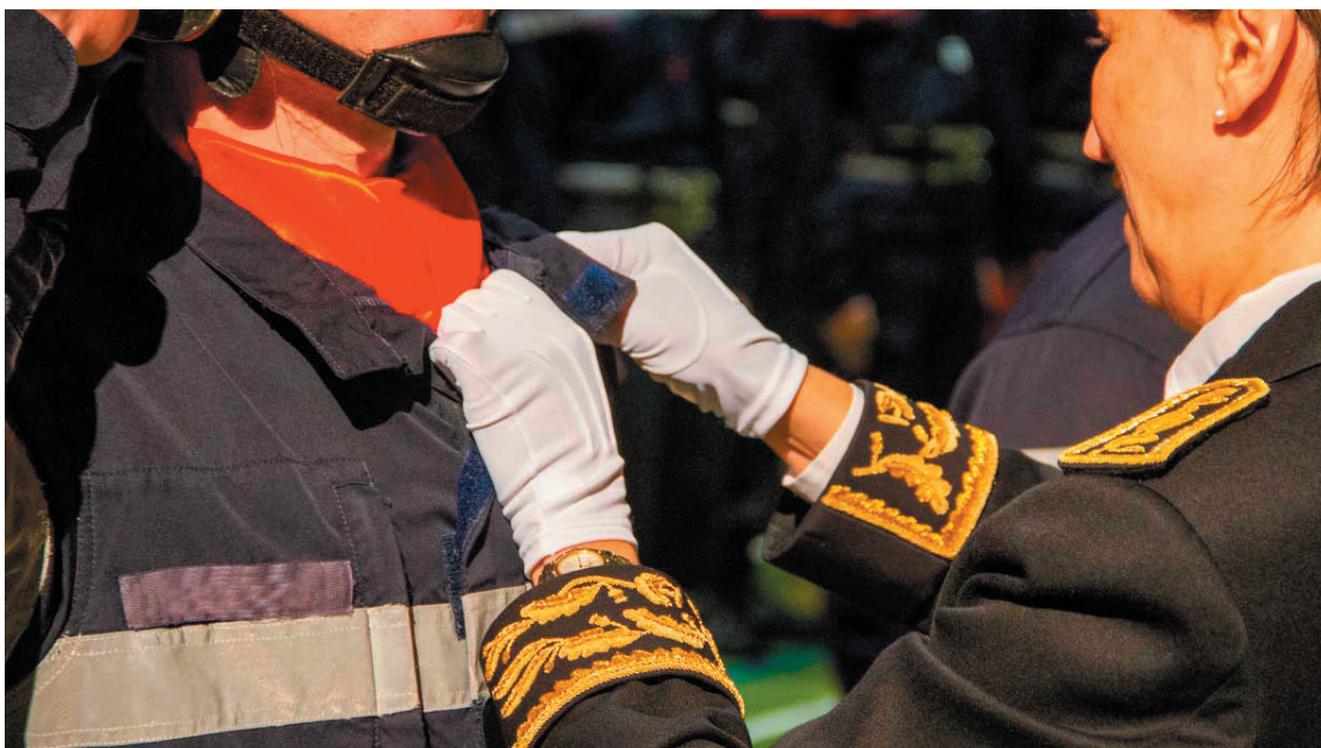
La baisse du nombre d'opérations a eu pour effet d'engendrer mécaniquement une diminution du nombre de sollicitations presse. Les 8 cadres communication

(7 officiers sapeurs-pompiers et 1 cadre administratif), placés dans cet exercice sous les ordres de la Préfecture de la Gironde, ont été engagés à 23 reprises pour répondre à 32 séquences d'interviews menées par les médias locaux et nationaux, sur le terrain ou depuis le CTA-CODIS.

Bien que les mesures sanitaires instaurées tout au long de l'année 2020 aient sensiblement impacté l'activité protocolaire du SDIS, le service communication-protocole a tout de même assuré l'organisation de :

- 5 visites institutionnelles,
- 1 cérémonie de remises des fourragères aux nouveaux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (63^{ème} promotion),
- 3 cérémonies de pose de première pierre des CIS de Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch et Biganos,
- la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers,
- l'ouverture de la campagne « Feux de Forêt » à Biganos.

Placés sous l'égide de nos partenaires institutionnels, le service a conduit la participation du SDIS 33 lors de la cérémonie du 14 juillet à Bordeaux, qui contexte sanitaire oblige, s'est tenue dans les jardins de la Mairie de Bordeaux.



3.3. Une démarche innovante, la préservation du patrimoine culturel

Le 15 avril 2019, la cathédrale de Notre-Dame de Paris est en proie aux flammes. L'action déterminante des sapeurs-pompiers et ce durant plusieurs heures, aura permis à l'édifice de résister à ce sinistre.

Au-delà des impacts culturels, culturels et médiatiques, cet événement a mis en lumière la vulnérabilité de notre patrimoine face à de tels sinistres.

La ville de Bordeaux et le département de la Gironde étant, après Paris et l'Île-de-France, la ville et le département comptant le plus grand nombre d'édifices protégés au titre des monuments historiques, le SDIS de la Gironde, au travers de son Groupement Opération Prévision (GOP), a su faire preuve de réactivité en définissant une doctrine opérationnelle spécifique pour cette typologie de risque incendie.



Bien qu'une réponse opérationnelle adaptée aux établissements présentant un enjeu culturel fort (musées, bibliothèques, édifices religieux, châteaux...) existait

déjà au sein du SDIS 33, établie notamment au regard de la note du Ministère de la culture et de la Communication du 10 juin 2016 relative aux Plans de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC), les enseignements tirés de l'incendie du 15 avril 2019 ont permis d'actualiser notre réponse tactique existante.

Pour ce faire, le SDIS de la Gironde a mis en place un service dénommé « Grands Projets - Manifestations » (GPM) au sein du GOP, avec pour missions :

- le recensement des établissements comportant des œuvres protégées au titre du patrimoine historique : actuellement il existe 16 établissements répertoriés de la sorte dont la cathédrale Saint-André à Bordeaux, le château des Ducs d'Épernon à Cadillac, ou encore le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Musée Princeteau à Libourne,
- l'accompagnement des établissements dans l'élaboration des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC), incités par la note ministérielle du 10 juin 2016 et à la charge des chefs d'établissement,
- de faire figurer les bâtiments abritant des œuvres protégées dans les documents cartographiques opérationnels existants au SDIS,
- de définir une réponse opérationnelle dédiée par la création d'un module opérationnel « Protection des Biens Culturels » (MPBC) intégrant des moyens humains et matériels spécifiquement dédiés à cette mission,
- d'adapter nos équipements et matériels pouvant concourir à la protection des œuvres au cours d'une intervention,
- de former nos personnels avec notamment l'adaptation le cas échéant de la Marche Générale des Opérations (MGO), par l'ajout d'une phase d'extraction et de protection des œuvres lors d'une opération impactant un édifice patrimonial.

Afin d'entretenir une culture opérationnelle commune, des exercices et manœuvres au sein des sites culturels sont régulièrement organisés.



Chapitre 2

Notre exig

Notre exigence : promouvoir la solidarité et l'exemplarité

1. Une attention :

renforcer les outils porteurs d'une réponse homogène

- 1.1 Des démarches projets pour préparer l'avenir
- 1.2 Les partenariats renouvelés
- 1.3 Les moyens de la cartographie confortés
- 1.4 La plus-value des points accueil et hot-line

2. Un engagement :

conforter la structure et la ressource matérielle

- 2.1 La dynamique forte de réhabilitations et de constructions
- 2.2 Un parc automobile préservé
- 2.3 Des outils informatiques et de télécommunication modernisés

3. Une ambition :

**consacrer les ressources humaines comme première richesse
du SDIS**

- 3.1 L'intégration des évolutions du cadre réglementaire
- 3.2 Gestion des effectifs, promotion des compétences et des carrières
- 3.3 Accompagnement social, organisation du travail et communication RH
- 3.4 Un besoin permanent de développement du volontariat
- 3.5 Des instances délibérantes et décisionnaires à l'écoute des instances paritaires et consultatives
- 3.6 Une démarche innovante : le groupe de travail dédié à l'égalité femmes-hommes



1. Une attention : renforcer les outils porteurs d'une réponse homogène

1.1. Des démarches projets pour préparer l'avenir

LE PROJET TRICOISE

Le projet TRICOISE poursuit l'objectif de remplacement de l'actuel système de gestion opérationnelle SIS.3 par un nouveau logiciel dédié afin de doter à terme le SDIS d'un système moderne, compatible avec le réseau ANTARES et inter-opérable avec les différents services partenaires.

Suite à la notification du marché auprès de la société IMPI au mois d'avril 2015, plusieurs actions ont été conduites afin de déployer progressivement les outils de gestion.

Au cours des dernières années, différentes versions du logiciel ont ainsi été progressivement livrées, donnant

lieu à la réalisation de nombreuses campagnes de tests et à la mise en œuvre d'adaptations, corrections et de redéfinitions de paramètres.

L'année 2020 a vu la vérification d'aptitude être prononcée.

Fort de la validation de cette étape majeure, le SDIS a engagé en conséquence le démarrage de l'étape 3 dédiée notamment à la préparation et à l'installation de PC d'alerte sur tous les sites opérationnels.

En parallèle, la phase de formation des formateurs a débuté : formation des formateurs de niveau 2 et des référents de niveau 3, avec création d'un environnement dédié aux groupements territoriaux.

Les opérateurs du CTA-CODIS ont également bénéficié d'une formation sur un environnement spécifique jusqu'à la fin de l'année. L'objectif est de parvenir à assurer la formation de l'ensemble des acteurs concernés (SPP, SPV et PATS) pour le début de l'année 2021, date prévisionnelle de déploiement du nouveau SGO.

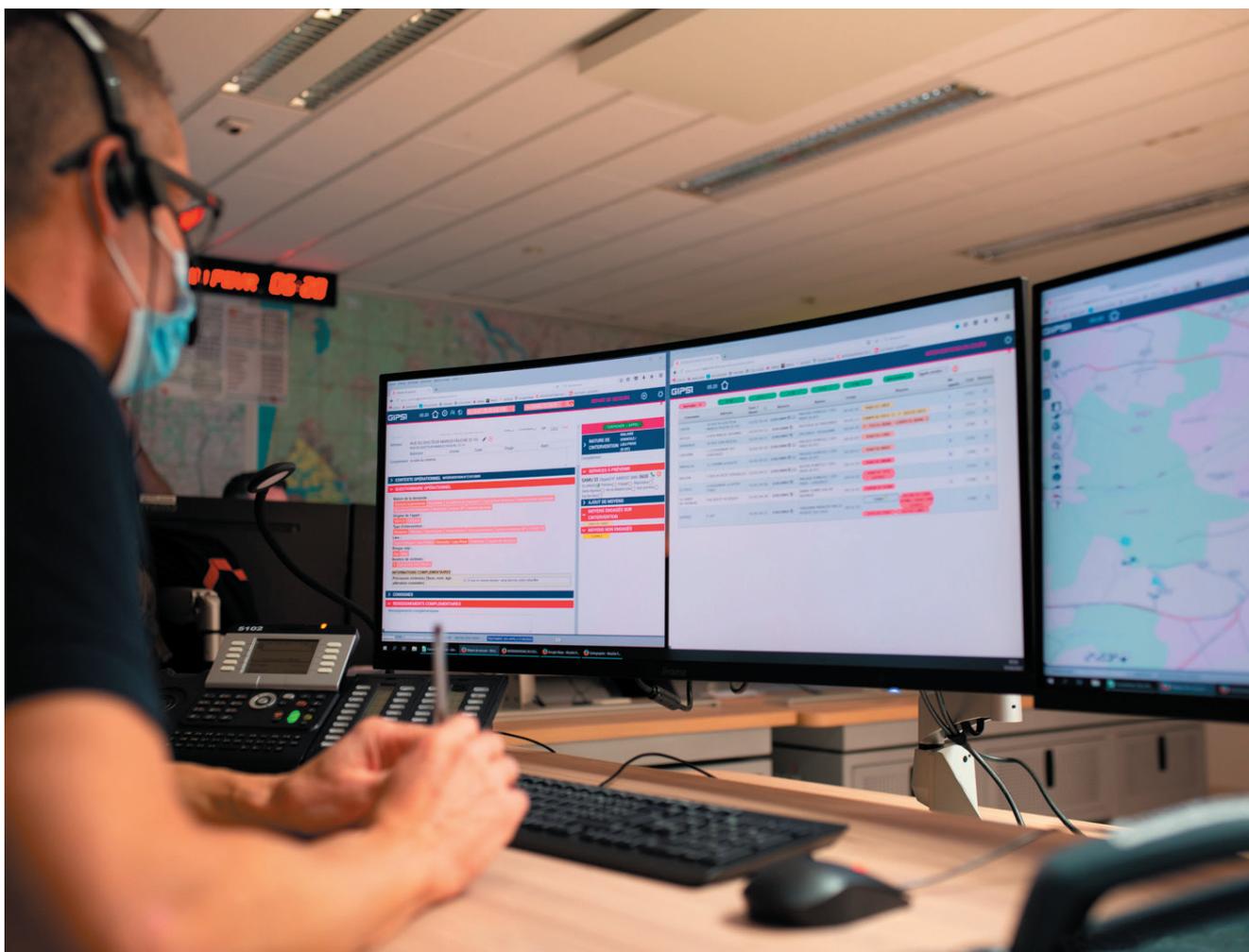
LE PROJET SALOME

Le projet SALOME (Solution pour les Acteurs de la LOGistique et de la Maintenance) vise à remplacer les logiciels existants par un outil adapté aux nouvelles exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires et à même de favoriser l'activité des groupements Informatique et Télécommunications, Patrimoine et Technique et Logistique.

Cette démarche tend donc à moderniser les outils de gestion de la logistique et de la maintenance.

En 2020, les groupements concernés par ce projet ont conduit trois campagnes de tests. A deux reprises, la Vérification d'Aptitude a été déclarée négative. Toutefois, un travail collaboratif important a été mis en œuvre avec l'éditeur afin de pouvoir disposer d'un produit répondant totalement aux attentes de l'Établissement.

L'objectif demeure de pouvoir prononcer une Vérification d'Aptitude positive à la fin du premier semestre 2021 et donc d'envisager une mise en service au cours du second semestre 2021.



1.2. Les partenariats renouvelés

Le SDIS de la Gironde reste ouvert sur son environnement. Ainsi, 2020 a été une nouvelle fois riche en partenariats créés ou renouvelés, afin de permettre au SDIS d'améliorer son efficacité.

CONVENTIONS INTERDÉPARTEMENTALES D'ASSISTANCE MUTUELLE (CIAM)

L'ensemble des conventions d'intervention et d'assistance mutuelle (CIAM) avec nos départements voisins (SDIS 47, 24 et 17) sont effectives. La dernière convention signée en 2017 avec le SDIS de la Charente Maritime intègre le projet de collaboration des deux structures dans le domaine de l'incendie à bord des navires, et vient compléter celles renouvelées avec le Lot-et-Garonne et la Dordogne.

L'ensemble des SDIS a été rencontré pour vérifier la pertinence de celles-ci et si nécessaire apporter des

modifications. Les bilans opérationnels et financiers, dans le cadre des conventions sont produits. Les coûts engendrés lors des opérations réalisées par chaque SDIS dans le département voisin font l'objet de compensation financière correspondante.

La proposition de convention transmise au SDIS des Landes à deux reprises a fait l'objet d'une reprise de contact pour finaliser la démarche de contractualisation de l'assistance mutuelle avec l'ensemble des départements limitrophes de la Gironde.

En dehors des CIAM, des conventions ont été signées sur des thématiques diverses.

Un avenant à la convention mettant à jour les modalités financières de mise à disposition d'un hélicoptère avec équipage pour des missions opérationnelles de reconnaissance et d'investigation par le SDIS de la



Gironde au profit du SDIS de la Charente-Maritime a été réalisé.

À l'identique, une convention de mise à disposition de ce moyen aérien au profit du SDIS de la Charente a été signée.

Des conventions de mise à disposition d'une chaîne de désinfection centralisée (CDC) dans le cadre de l'optimisation de la réponse opérationnelle face à la COVID-19, par le SDIS de la Gironde au profit du SDIS de la Charente-Maritime et de la Dordogne ont été passées.

D'autres conventions lient le SDIS avec les acteurs du secteur autoroutier et du domaine de la santé.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, en application du règlement départemental arrêté par le Préfet de la Gironde le 26 juin 2017, le SDIS propose aux communes et EPCI qui le souhaitent de réaliser les prestations de contrôles de leurs points d'eau incendie.



Ainsi, 444 conventions ont été signées par le SDIS de la Gironde, représentant le contrôle de 20 000 points d'eau.

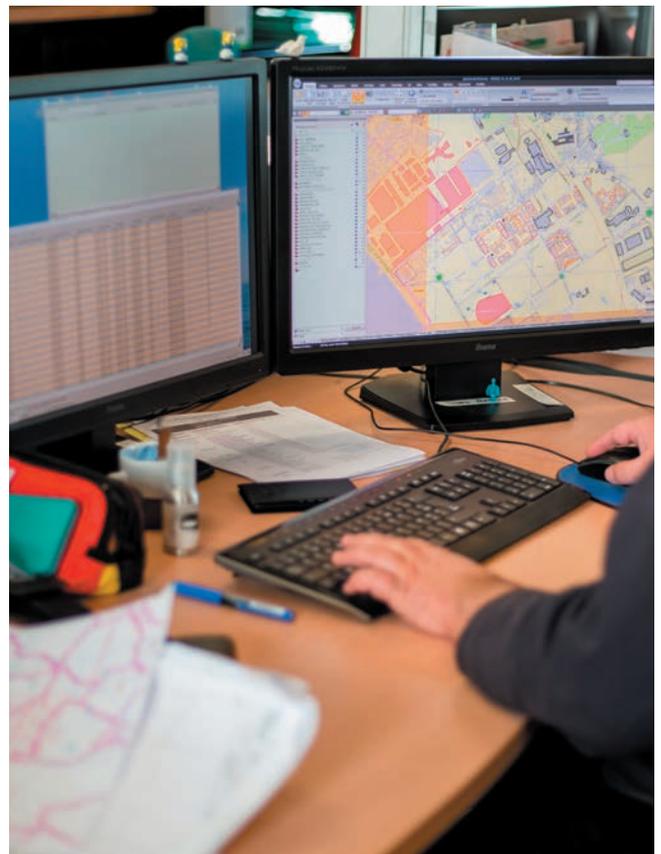
Elles imposent au SDIS un objectif de qualité, tant dans la réalisation des opérations de contrôle que dans le déroulé administratif (signature des conventions, courriers d'information préalables aux contrôles et de compte rendu des bilans annuels).

Les conventions de DECI (valables 1 an et renouvelables 2 fois par tacite reconduction) nécessitent un suivi précis et régulier pour chaque nouvelle commune signataire.

Les conventions actuelles arriveront à leur terme en début d'année 2022 et vont nécessiter une relance du dispositif de conventionnement, comme initié en 2019, dans le 2^{ème} semestre de l'année 2021.

CARTOGRAPHIE

Cette année 2020 s'est caractérisée, du fait de l'épidémie COVID-19, par un fort ralentissement des échanges physiques avec les différents partenaires.





Néanmoins, la qualité des liens tissés ces dernières années a permis de poursuivre les travaux entrepris.

Il peut être noté le maintien historique des échanges de données, ainsi que l'achèvement du programme dit de mobilité avec le GIP ATGÉRI, partie prenante dans l'aide à l'acquisition de drones aériens pour le compte du SDIS.

Ces appareils viendront, au cours de l'année 2021, renforcer le potentiel opérationnel du corps en apportant un soutien visuel aux interventions mais également aux activités support pour le SDIS, notamment pour les missions de prévision, de formation ou de communication.

FORMATION

Le groupement formation est en charge de rédiger l'ensemble des conventions relatives aux exercices et manœuvres pour le compte du SDIS. Elles

concernent, par exemple, l'ensemble des sites de manœuvre extérieurs sur lesquels les équipes du SDIS s'entraînent pour parfaire leurs connaissances. Plusieurs conventions existent également pour mettre à disposition certains sites du SDIS auprès de différents partenaires, notamment des forces de l'ordre. Dans ce cadre, 53 conventions ont été signées en 2020, nombre logiquement en baisse en raison de la situation sanitaire qui a interdit les exercices en site extérieur durant de longs mois.

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

Agrément ARS pour accueillir des internes en médecine du travail

En 2015, le SDIS de la Gironde a obtenu de l'ARS le renouvellement pour une durée de 5 ans de l'agrément du Service de Santé et de Secours Médical pour accueillir en stage de 6 mois des internes en médecine



santé au travail. A ce titre, le SDIS a accueilli trois internes en 2020.

Convention avec le CHU de Bordeaux pour la participation de médecins sapeurs-pompiers aux missions de SMUR

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde prête son concours au CHU de Bordeaux sous la forme de personnels médicaux de son Service de Santé et de Secours Médical. Ces personnels effectuent leur activité de service auprès du SMUR, unité rattachée au pôle « Urgences SAMU-SMUR » du CHU de Bordeaux, pour la médicalisation des vecteurs terrestres et hélicoptérés. La convention porte sur un volume de mise à disposition de 100 journées par an.

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'activité de sapeur-pompier volontaire constitue une ressource essentielle pour le SDIS de la Gironde.

En complémentarité avec les sapeurs-pompiers professionnels, ils permettent d'assurer en tout temps une couverture des risques optimale en tout point de notre département.

Engagement citoyen au bénéfice de la collectivité, cette activité reste difficile à exercer.

Dans ce cadre, le SDIS de la Gironde propose de signer des conventions aux employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires. Ces conventions peuvent porter sur deux thématiques distinctes : la formation et la disponibilité pour réaliser des opérations de secours. Elles permettent à l'employeur de libérer le sapeur-pompier volontaire durant son temps de travail, en échange d'une indemnisation par le SDIS.

Au 1^{er} janvier 2021, 733 sapeurs-pompiers volontaires bénéficient de ce type de conventionnement. Pour l'année 2020, ce sont 48 nouvelles conventions qui ont pu être signées.

1.3. Les moyens de la cartographie confortés

Malgré un contexte sanitaire exigeant et évolutif, le service Cartographie a manifesté la volonté de fiabiliser ses outils afin d'être un véritable appui technique pour l'Établissement.

Durant cette période, le service a poursuivi son travail malgré les conditions particulières en soutien des différents services. Il a notamment produit, en collaboration avec le GTAC, plus de 250 cartes de suivi de l'épidémie COVID-19 sur le territoire girondin, et a répondu aux sollicitations des mises à jour des localisations du nouveau système de gestion opérationnelle en cours de déploiement.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), CLEF DE VOÛTE DE L'ADRESSAGE DES SECOURS

Début 2020 a vu le projet de migration de la cartographie de l'ancien groupement Centre se finaliser. Cette démarche d'ampleur, permettant de garantir à l'échelle départementale une base de données unique et des supports cartographiques opérationnels homogènes, s'est finalisée en parallèle de l'accompagnement à la mise en place de la nouvelle organisation territoriale marquée par le passage de 5 à 7 groupements territoriaux.

Au final, près de 1 000 nouveaux documents cartographiques ont été mis en circulation dans le cadre de cette démarche.

Afin de garantir la fidélité des données, le service Cartographie assure des missions quotidiennes de mises à jour urbaines et forestières. Plus de 13 000 éléments, provenant de différentes sources partenaires, ont été créés ou structurés au sein de la base de données départementale. Celles-ci sont enrichies par les remontées des CIS totalisant près de 800 demandes de mises à jour.

Au niveau de la Métropole, l'explosion urbaine de la rive droite entraîne des changements fréquents et significatifs de la physionomie des quartiers. Le service Cartographie a particulièrement accompagné les unités opérationnelles de ce secteur, afin de réaliser des campagnes de mises à jour ciblées.

De nombreuses semaines de relevés terrain, réalisés par le groupement territorial Centre Est, ont permis, après intégration des données, de mettre à disposition les mises à jour les plus exhaustives pour ces secteurs en pleine mutation.

Enfin, l'activité opérationnelle liée aux deux saisons feux de forêts annuelles, a conduit à réaliser 13 journées de relevés sur le terrain, pour tous les sinistres de plus de 5 hectares. Ces différents relevés sont fiabilisés grâce aux outils numériques acquis et développés par et avec le GIP ATGeRI.

Développement de l'application Cartographie Partagée : 1^{er} jalon vers une nécessaire et attendue cartographie numérique embarquée

Dans le cadre de la poursuite du développement de l'aire urbaine sur le territoire de la Métropole, de nouveaux quartiers sont conçus et construits dans des délais qui nécessitent une réactivité et une adaptation toujours plus importantes du corps départemental.

Afin de poursuivre la construction d'une réponse prévisionnelle et opérationnelle cohérente, l'outil cartographique transversal conçu et développé conjointement avec le GIT, dénommé « Cartographie Partagée », poursuit son évolution.

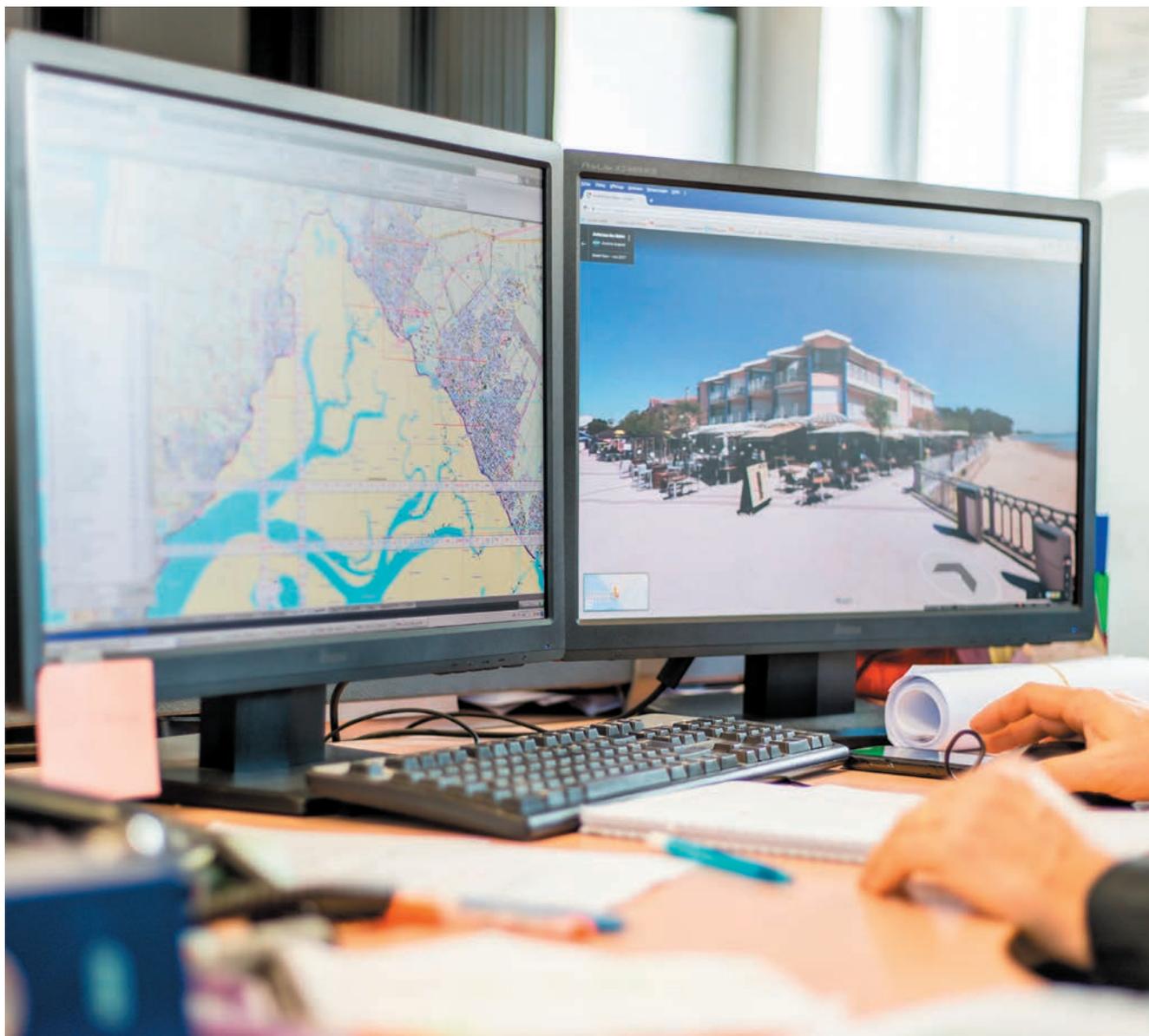
Dans les années à venir, cette technologie est vouée à devenir un véritable outil interactif, s'intégrant pleinement dans le partage de données entre les différents logiciels métiers du SDIS.

Cette solution métier, permettant de restreindre les délais de traitement, conditionnera, une fois le nouveau Système de Gestion Opérationnel pleinement actif, d'adapter un rendu cartographique et de le déporter vers des tablettes numériques à bord des engins, afin de pouvoir donner aux intervenants une vision au plus près d'un environnement urbain en évolution constante.

En parallèle, le service Cartographie assure une veille technologique destinée à pouvoir accompagner la pleine et entière valorisation des données au service de l'Établissement, ceci dans l'optique de développer à terme une exploitation dynamique de celles-ci au service des unités opérationnelles.

Afin d'accompagner au mieux cette évolution, le service se vera renforcé début 2021, par le recrutement d'un technicien territorial chargé du suivi de la base de données géomatique du SDIS, notamment de la sécurisation des 3,7 millions d'objets qu'elle échange avec le système de gestion opérationnelle.

Cette démarche de consolidation sera pleinement intégrée dans la prospective et la veille technologique afin de garantir l'efficacité de la donnée cartographique au service du SDIS, et ce dans toutes ses composantes.



1.4. La plus-value des points accueil et hot-line

La qualité de service d'un établissement public passe par la qualité de son accueil des personnes le sollicitant. Des points accueil et hot-line ont été créés au sein des 3 groupements dont une partie de l'activité réside dans l'assistance technique et logistique des personnels de l'Établissement. Le but de cette démarche est d'assurer un service de qualité en organisant le suivi de chaque demande d'intervention, de leur réception à l'organisation de la réponse via leur enregistrement.

ACCUEIL DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS

Le bureau accueil-courrier-soutien constitue la porte d'entrée administrative pour les usagers du SDIS. Créé fin 2016, l'espace accueil permet de recevoir les appels des personnes désirant contacter un service et d'orienter les visiteurs. 10 agents se relaient de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

L'année 2020 a été très particulière pour cette activité du fait du contexte sanitaire. L'espace accueil a notamment été fermé durant de longues semaines à l'occasion du

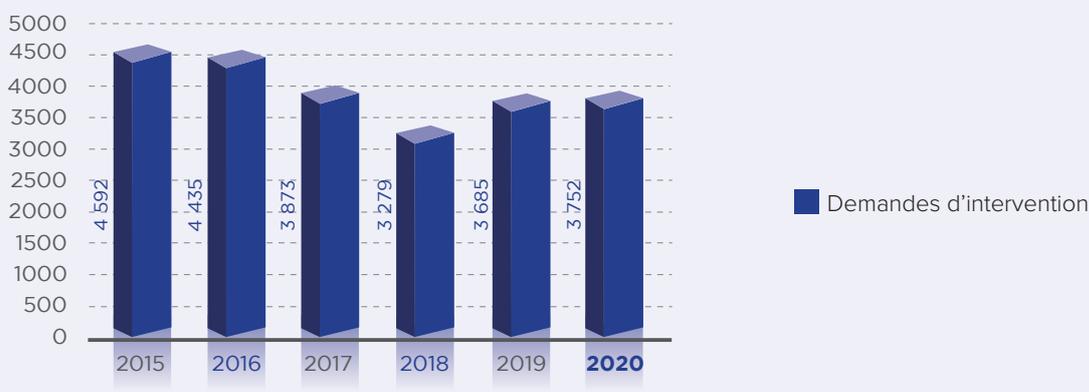
premier confinement et le nombre de visiteur restreint. De nouvelles procédures ont été mises en place pour accueillir les personnes extérieures au SDIS dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Ainsi, en 2020, plus de 803 personnes ont été accueillies et orientées vers les différents services de l'État-Major et plus de 200 appels téléphoniques par jour ont été traités en moyenne.

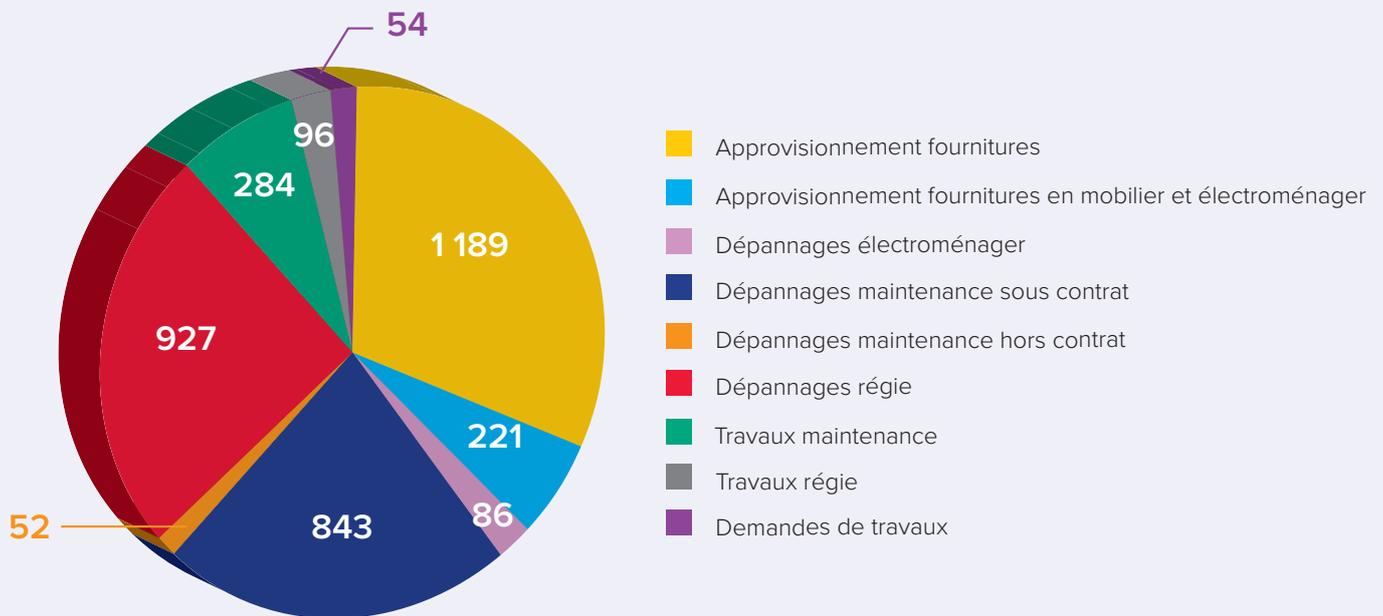
LE GROUPEMENT PATRIMOINE

Toutes les demandes de réparation sur les bâtiments du SDIS et diverses demandes d'approvisionnement en fournitures peuvent être effectuées par l'intermédiaire du point accueil du GPAT. Celui-ci a reçu 3 752 demandes en 2020, une nouvelle fois en hausse par rapport à 2019 (+ 2%).

Évolution des demandes d'interventions 2015 - 2020



Répartition des ordres de travaux et demandes de dotation du Groupement Patrimoine par type



LE GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Plusieurs mesures visent à répondre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais aux sollicitations des territoires et groupements fonctionnels en facilitant les démarches :

- la centralisation de réception des appels destinés au GTL selon la nature des demandes avec deux entrées identifiées : logistique ou maintenance atelier,
- la mise à disposition de formulaires disponibles sur l'Intranet dont celui de demande de dépannage pouvant être directement transmis via l'outil.

Enfin, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite des travaux préparatoires au déploiement de l'application KIMOCE, qui viendra très profondément modifier les demandes de travaux pour le GTL lors de sa mise en service.

Ce nouvel outil devrait ainsi permettre de fluidifier le processus de formulation des demandes au groupement, par l'intermédiaire de formulaires intégrés.



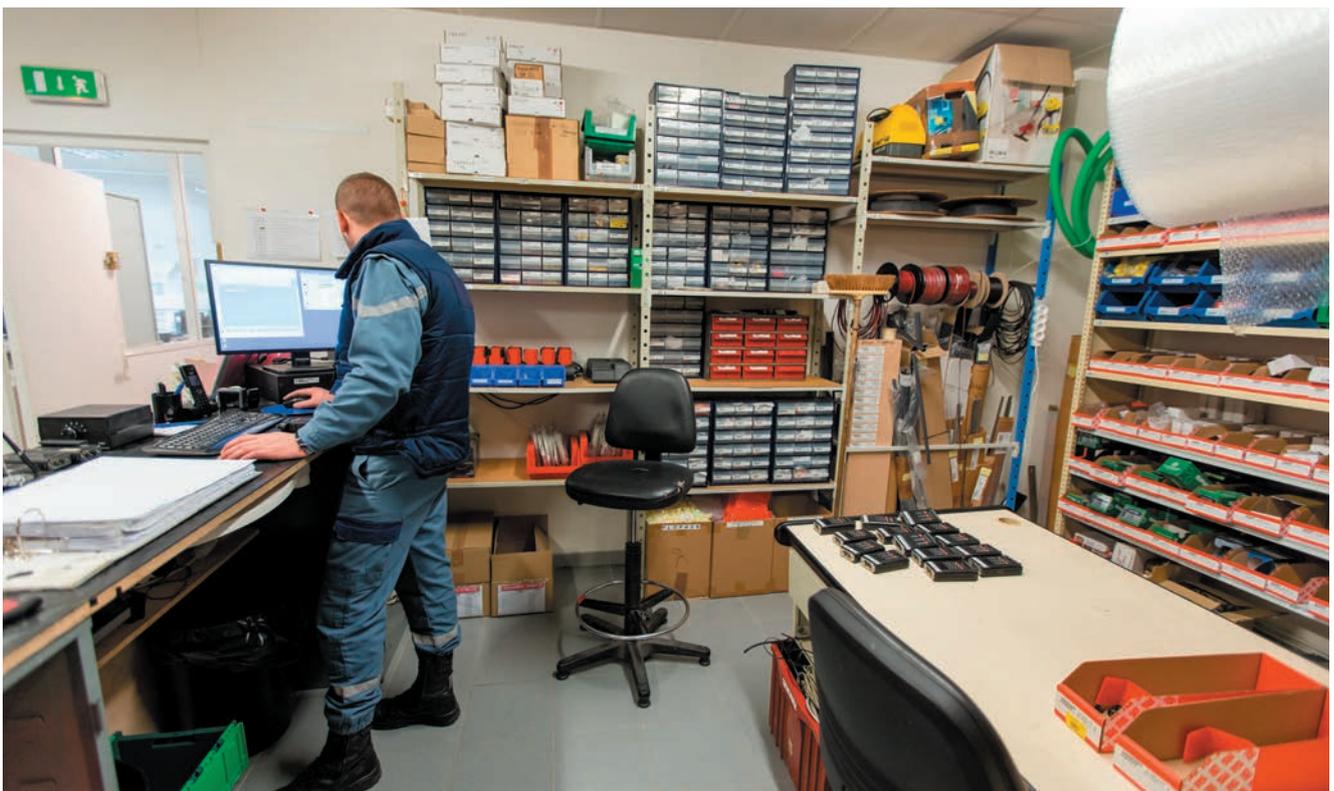
LE GROUPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2020, le groupement Informatique et Télécommunications a enregistré 5 138 demandes d'intervention suite à incident. Ce chiffre est globalement stable par rapport à l'année 2019 qui avait comptabilisée 5 103 demandes.

85 % des demandes enregistrées ont été résolues en moins de 48 heures, dont 79 % en moins de 24 heures.

Enfin, le temps moyen de résolution des demandes enregistrées a augmenté de manière significative puisqu'il est passé de 76 heures en 2019 à 106 heures (soit un peu plus de 4 jours) en 2020.

Évolution du nombre de demandes d'intervention



2. Un engagement : conforter la structure et la ressource matérielle



2.1. La dynamique forte de réhabilitations et constructions

En 2020, la surface patrimoniale du SDIS de la Gironde a une nouvelle fois évolué, avec plusieurs opérations d'acquisition.

Des terrains ont été acquis dans les communes de Saint-Sulpice et Bazas en vue d'implanter les futurs centres d'incendie et de secours et les locaux de groupement territorial. Un entrepôt jusqu'alors loué sur la commune de Castelnau-de-Médoc a été acquis afin de permettre de restructurer à terme le CIS.

Par ailleurs, 2020 a vu la concrétisation d'une opération qui s'est déroulée sur de nombreuses années : le transfert en pleine propriété du bâtiment A du site du 22 boulevard Pierre 1^{er}, qui accueille l'État-Major du

SDIS. L'Établissement est à présent propriétaire de la totalité du site, auquel il faut adjoindre le bâtiment acquis et rénové au 18 à des fins de lieu de restauration.

Au total, le SDIS assure la gestion de 164 533 m² de bâtiments (surface plancher) sur près de 600 000 m² de terrain. Ce sont 127 sites qui sont entretenus par le groupement Patrimoine.



Concernant la dynamique des opérations immobilières, le SDIS a poursuivi en 2020 son activité soutenue. Il en est ainsi des projets de construction de bâtiments neufs :

LE PORGE : réception des travaux en juillet pour une mise en œuvre opérationnelle en septembre 2020.

GROUPEMENT CENTRE EST (Bassens) : mise en service opérationnelle des locaux modulaires en septembre 2020.

BIGANOS : réception effectuée au premier trimestre 2021 et mise en service été 2021.

PLATEAU TECHNIQUE : réception prévue au deuxième trimestre 2021. Livraison du site d'entraînement aux incendies et interventions à bord des navires au 2^{ème} trimestre 2021 également.

LA TESTE : démarrage du chantier en janvier 2020 pour une réception prévue au dernier trimestre 2021.

BORDEAUX RIVE DROITE : attribution des marchés de travaux en octobre 2020, du nouveau marché de maîtrise d'œuvre d'exécution en décembre 2020.

Démarrage du chantier en février 2021.

BAZAS : achat d'un terrain en vue de la construction du nouveau CIS. Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en octobre 2020. Attribution en juin 2021.

De même, de nombreux projets et études de rénovations, restructurations ou extensions ont été menés en 2020 :

SAINT-MEDARD : fin des travaux de rénovation sanitaire en février 2020 et des travaux de voirie et d'assainissement en juin 2020. Lancement des travaux d'aménagement du standard en 2021.

BLAYE : réfection extérieure des logements terminée en septembre 2020. Travaux de raccordement de la caserne et des logements à l'assainissement collectif en cours.

PAUILLAC : réception des travaux effectuée au premier trimestre 2021.

GUJAN-MESTRAS : démarrage du chantier en janvier 2020 pour une réception prévue au dernier trimestre 2021.

CENTRE DE FORMATION DE SALLES : démarrage des travaux en juin 2020 pour une réception prévue au dernier trimestre 2021.

SSSM : démarrage des travaux d'extension du bâtiment de la PUI en septembre 2020 pour une réception prévue en fin de premier semestre 2021.

ORNANO : travaux de réaménagement du mess achevés en mai 2021 et des travaux de rénovation des colonnes électriques et eaux usées / eaux vannes (zone de logements) en septembre 2021.

BORDEAUX NORD (GTL) : démarrage des travaux en novembre 2020 pour des réceptions s'échelonnant de janvier 2022 à janvier 2023.

BASSENS et BELIN-BELIET : mise aux normes des aires de lavage.

SAINT-CIERS, SAINT-LOUBÈS, SAINT-MACAIRE et SAINT-SAVIN : mise aux normes des espaces de désinfection.

BOURG et SAINT-SULPICE : installation d'une table de désinfection.

COUTRAS : mise aux normes de la station carburant réceptionnée en novembre.



2.2. Un parc automobile préservé

Le SDIS poursuit la déclinaison de sa politique de renouvellement et de maintien du parc automobile afin de se doter de moyens en adéquation avec l'évolution de l'activité opérationnelle.

L'année 2020 aura notamment été marquée par la commande d'un BEA 60 mètres livré au premier trimestre 2021.

De plus, le parc de VSAV a été renforcé, au-delà des acquisitions habituelles de renouvellement, par la commande de 5 véhicules supplémentaires.

La gestion du parc VSAV s'inscrit dans une démarche d'optimisation et d'équilibre des amortissements techniques et financiers tout en garantissant le maintien en condition du potentiel opérationnel, via le dimensionnement d'un potentiel de réserve adapté.

L'augmentation de la sollicitation opérationnelle a nécessité une adaptation du potentiel des matériels

tant dans la programmation des acquisitions que dans la gestion de leur cycle de vie.

La réception de 18 VSAV en 2020 s'inscrit dans la conduite de la rationalisation du parc.

Le renouvellement des parcs de véhicules

La sollicitation opérationnelle croissante induit une augmentation de la sollicitation du parc matériel.

Cette dernière impose réactivité et flexibilité dans l'adaptation du potentiel matériel.

Les actions de renouvellement se sont poursuivies en 2020 avec un parc totalisant notamment :

- 135 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
- 102 Engins-pompes, de lutte contre l'incendie adaptés et répartis selon les besoins territoire,
- 29 Moyens Élévateurs Aériens de différentes capacités, adaptés aux spécificités locales.



L'optimisation du vieillissement de certains parcs parcourant de nombreux kilomètres

Les véhicules fortement sollicités font l'objet de remplacement du châssis tout en conservant leur équipement :

- acquisition de 7 châssis de type « plancher-cabine » pour transfert des cellules VSAV (soit 50% des acquisitions annuelles de VSAV),
- transfert des aménagements des Véhicules Chef de Groupe sur des châssis identiques et réaffectation des véhicules initiaux vers des utilisations moins sévères.

La poursuite du développement et de l'optimisation du parc global

En 2020 les opérations particulières suivantes ont pu être menées à bien :

- le renouvellement de 3 FPTL (châssis et équipement neuf) dévolue aux petites rues et passages exigües sur la métropole,
- la livraison de 6 FPTGP/SR nouvellement équipés afin de conforter et maintenir en condition le parc d'engins pompes,

- l'acquisition de 8 Camions Citernes Feux de forêt ainsi que d'1 VSHR,
- livraison d'un Véhicule Officier de Permanence Médecin plus adapté aux missions qui lui sont dévolues.

Le maintien du parc de matériels logistiques en conditions opérationnelles

Les acquisitions se sont poursuivies en 2020 en matière de véhicules destinés aux fonctions logistiques : 4 Véhicules de Transport de Personnels, 2 Camions Messagerie, 2 Véhicules Atelier Transmissions et un Camion Porte Cellule.

Une attention toute particulière est également portée aux matériels des unités spécialisées.



2.3. Des outils informatiques et de télécommunication modernisés

L'année 2020 aura été particulièrement singulière aussi bien en raison de la crise sanitaire, que de la nécessaire préparation à la mise en service imminente du nouveau Système de Gestion Opérationnelle.

La promotion du travail à distance pour faire face à la COVID-19 tout en garantissant la continuité de service aura nécessité une forte capacité d'adaptation de notre Établissement.

C'est dans ce contexte que le Groupement Informatique et Télécommunications a dû, dans un délai particulièrement restreint, proposer des solutions techniques devant concilier à la fois l'impérieuse nécessité d'offrir des conditions de travail acceptables pour tous les agents, tout en préservant un niveau de sécurité informatique essentiel.

C'est ainsi que dès le début du confinement, la messagerie électronique a été rendue accessible via internet. Le travail initié en 2019 consistant à doter chaque

agent de l'Établissement d'une adresse électronique a ainsi trouvé tout son sens. Une mise à niveau logicielle s'est toutefois avérée indispensable pour combler le maximum de failles de sécurité.

Dans un second temps, des solutions d'accès à distance aux infrastructures ont été acquises. Plusieurs centaines d'agents ont ainsi pu bénéficier d'une autorisation de prise de main à distance, via internet, sur leur poste de travail informatique professionnel.

En 2021, une réflexion plus poussée sera conduite afin de rendre plus ergonomique et complète la gamme de solutions destinées à favoriser le nomadisme au sein de notre Établissement.

Le projet consistant à renouveler notre Système de Gestion Opérationnelle a quant à lui franchi, au mois de septembre 2020, une étape importante lorsque la procédure de Vérification d'Aptitude a été déclarée positive.



Dès lors, en sus des matériels d'alerte existants, de nouveaux équipements ont dû être déployés dans les Centres d'Incendie et de Secours, à savoir près de 80 PC d'Alarme et émetteurs radio ainsi que 4 500 Récepteurs d'Appel Sélectif et 500 Terminaux Individuels d'Appel Sélectif.

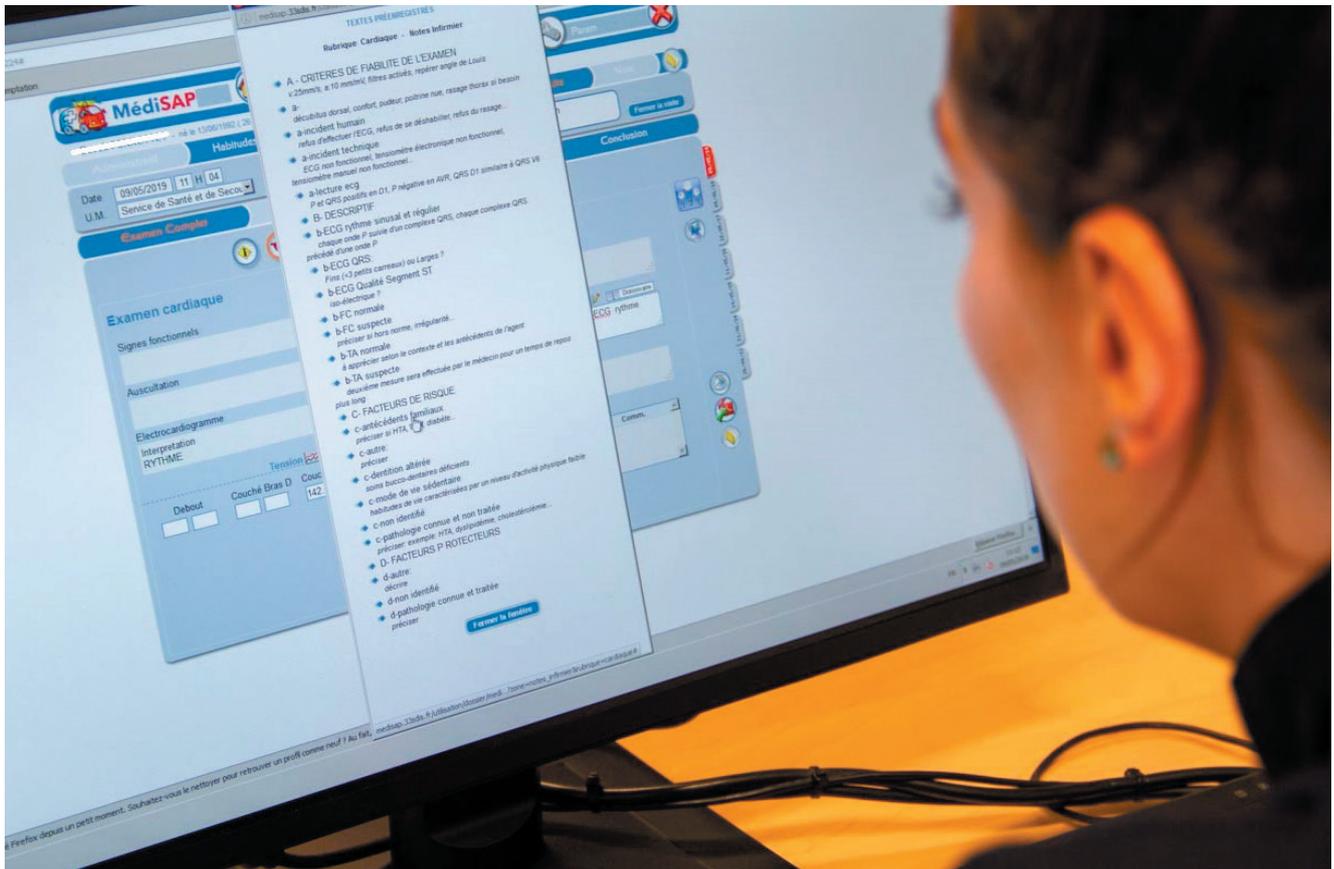
Mais au-delà de ces deux faits marquants de l'année 2020, la charge de travail inhérente au maintien en condition opérationnelle du Système d'Information du SDIS33 ainsi qu'à sa nécessaire modernisation n'a pas faibli.

Dans ce cadre, le Groupement Informatique et Télécommunications a contribué à de nombreux dossiers parmi lesquels figurent notamment :

- **la définition du périmètre d'actions et l'identification des besoins matériels du Service Gestion des Données** : l'urbanisation du Système d'Information du SDIS doit nécessairement s'accompagner d'un nouveau mode de gouvernance des données. Le choix a été opéré de centraliser cette gouvernance au sein d'un nouveau Service intégré au Groupement d'Appui pour la Direction et les Services. Associé à ce dernier, le Groupement Informatique et Télécommunications a œuvré pour définir les conditions de réussite de ce projet et formaliser les besoins en vue de l'acquisition de nouveaux outils indispensables à la réalisation des missions qui incombent désormais à ce nouveau service,
- **la dématérialisation des processus électoraux** : après une première expérience vécue en 2018, le SDIS a de nouveau eu recours, avec succès, au vote électronique pour, cette fois-ci, l'élection des représentants du personnel au sein de la CATSIS et du CCDSPV,
- **la dématérialisation des demandes d'actes d'urbanisme** : la loi ELAN impose, à compter du 1^{er} janvier 2022, aux services instructeurs des collectivités de plus de 3500 habitants, de dématérialiser l'ensemble du processus de gestion des demandes d'actes d'urbanisme. En tant que

service consulté, le SDIS doit anticiper cette échéance. Pour ce faire, l'application Prévarisc, utilisée dans le cadre du traitement de ce type de demandes, devra nécessairement évoluer. En 2020, c'est la base adresse de cette solution qui a fait l'objet d'une mise à jour. Parallèlement, la création d'une interface avec la solution Plat'AU, mise à disposition par l'État, est en cours. Enfin, d'autres type d'établissements que les Établissements Recevant du Public (ERP) ou Immeubles de Grande Hauteur (IGH) sont en cours d'intégration au sein de cette application. Il s'agit notamment des Immeubles d'Habitation ou bien encore des Installations Classées pour la Protection et l'Environnement,

- **l'enregistrement des communications émises et reçues par le CTA-CODIS** : après avoir intégré au sein des différents Postes de Commandement Satellitaires des enregistreurs de communications radiophoniques et téléphoniques, il est apparu nécessaire de renouveler l'enregistreur du CTA-CODIS. L'année 2020 aura permis de formaliser le besoin et de contractualiser l'acquisition d'un nouvel équipement. Sa mise en service pourra ainsi intervenir en début d'année 2021,
- **la barrière orageuse** : depuis plusieurs années, le SDIS a constitué un système de prévention des phénomènes orageux via la présence de détecteurs électromagnétiques installés au sein de 7 Centres d'Incendie et de Secours. En 2020, afin de prévenir l'obsolescence de ces matériels, il a été décidé de remplacer progressivement l'ensemble des têtes de détection concernées. Cette opération s'est accompagnée d'un changement du logiciel de traitement du signal,
- **l'évolution préventive des applications** : dans le cadre des actions de maintenance des applications utilisées au sein du SDIS, l'installation de nouvelles versions évolutives visent à prévenir de manière active l'obsolescence de ces outils. C'est dans ce cadre qu'en 2020 ont été installées de nouvelles versions des applications GEEF, Civil Net Finances, Zimbra ou bien encore eCiviRH,



- **l'intégration de solutions de gestion informatisée des produits de santé et de l'évaluation professionnelle des personnels de santé** : après avoir acquis les solutions PhamSAP et UrgSAP, l'année 2020 aura permis de s'approprier les fonctionnalités de ces nouveaux outils et de développer les interfaces d'échanges avec d'autres applications de notre Système d'Information.
Une fois que les processus et les modes opératoires à respecter au sein de l'application PharmSAP auront été définis, la mise en service de cette application pourra être envisagée,
- **l'intégration d'une solution informatique pour la gestion protocolaire des contacts institutionnels.** L'application SUIPI a été acquise pour répondre au besoin de gérer les contacts institutionnels et les invitations aux différentes manifestations organisées par le SDIS. La prise en main de ce nouvel outil par le groupement référent a eu lieu au cours de l'année 2020. Sa pleine exploitation devrait intervenir en 2021,
- **l'acquisition d'une solution d'assistance au suivi des procédures de passation des marchés publics** : un contrat a pu être signé avec la société Berger Levraut pour ce qui concerne le recours à sa solution Légimarché. La prise en main de ce nouvel outil et son exploitation sont intervenues début 2021,
- **l'acquisition d'une solution de réalisation d'actions de formation en réalité virtuelle** : le Groupement Formation a, depuis plusieurs mois, engagé une réflexion d'optimisation de ces processus de formation via l'utilisation d'une solution de réalité virtuelle.
En fin d'année 2020, des licences du logiciel édité par la société VSTEP ont ainsi été acquises afin de permettre l'élaboration de scénarii de formation et leur utilisation. En 2021, ce nouvel outil sera pris en main par les différents acteurs concernés et une salle dédiée à cette activité sera spécifiquement équipée au sein des nouveaux locaux du GFOR.



En terme d'amélioration de nos infrastructures et de nos équipements informatiques, les principales opérations menées en 2020 concernent :

- **le remplacement des postes de travail.** Les groupements GTL, GTCC, GTCE, GTCO et CTA-CODIS ont vu leur parc informatique totalement renouvelé,
- **la préparation de la montée de version de notre contrôleur de domaine.** Ce dernier élément technique permet de disposer d'un domaine « SDIS 33 » au sein duquel peuvent être enrôlés des serveurs et des postes de travail informatiques. Au regard de l'hétérogénéité de notre parc, cette opération est particulièrement complexe et va devoir nécessairement être organisée en plusieurs étapes. La première de celles-ci interviendra au cours du premier semestre 2021,
- **la virtualisation des serveurs.** Les infrastructures du SDIS s'appuient à la fois sur deux clusters et deux baies de stockage. Cette organisation date de plus de 5 ans et commence à devenir obsolète. Des réflexions ont été initiées afin d'envisager leur renouvellement au cours de l'exercice 2021.



3. Une ambition : consacrer les ressources humaines comme première richesse du SDIS

3.1. L'intégration des évolutions du cadre réglementaire

L'année 2020 a une nouvelle fois été riche sur le plan de l'évolution réglementaire inhérente aux ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été déployés, améliorés ou préparés pour gérer au mieux l'année 2021.

La mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 1^{er} janvier 2020, a nécessité de nombreux paramètres en 2019 qui se sont poursuivis en 2020.

Après le gel national fin 2017 du protocole d'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), son application, qui a été réactivée au 1^{er} janvier 2019, s'est poursuivie, conduisant le GRH à procéder au 1^{er} janvier 2020 aux modifications de grilles pour les agents concernés.

Les services du GRH ont mis en œuvre les évolutions issues de la publication des nombreux décrets d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique concernant des thématiques variées telles que la révision des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP), la mise en œuvre de lignes directrices de gestion (LDG), la modification des conditions d'emploi des agents contractuels, la réforme du Compte Personnel d'activité, l'évolution de certains congés (congé parental, congé de proche aidant, etc.), et les conditions de versement du Supplément Familial de Traitement (SFT).

La préparation des lignes directrices de gestion au sein de groupes de travail associant les représentants du

personnel a notamment permis d'aboutir à une présentation du document final en comité technique au cours du mois de janvier 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité du GRH conduisant à la mise en place de dispositifs

de gestion des conditions de travail, à la production de notes d'information, à l'organisation d'instances consultatives dédiées, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures règlementaires telles que la prime COVID ou le travail à distance temporaire.

3.2. Gestion des effectifs, promotion des compétences et des carrières

La dynamique de recrutement au sein du SDIS s'est poursuivie en 2020.

42 recrutements de SPP ont été opérés sur l'année, dont 27 lauréats du concours de caporal. Une seule promotion de 32 caporaux a pu suivre une formation d'intégration en raison de la crise sanitaire.

Ces recrutements ont permis de maintenir les effectifs opérationnels suite notamment à des départs en retraite et de pourvoir les 17 postes de caporaux votés lors du Conseil d'Administration de décembre 2019.

La politique de recrutement d'agents contractuels pour accompagner la période estivale s'est poursuivie en 2020. Ainsi, 136 guetteurs et saisonniers, répartis sur les périodes de début de printemps et d'été, sont venus renforcer les unités opérationnelles pour faire face à l'accroissement d'activité lié à la saison feux de forêt et à l'afflux touristique sur ces périodes.

17 recrutements de personnels administratifs, techniques et spécialisés ont été opérés afin de pourvoir les postes laissés vacants suite à des départs en retraite ou des mutations externes, mais aussi pour renforcer certains groupements fonctionnels directement impactés par la montée en charge de l'activité opérationnelle.

L'attractivité toujours aussi forte du département et de notre Établissement a occasionné des candidatures spontanées et réponses suite aux publications d'ouverture de postes. Ce sont ainsi 290 candidatures qui ont été reçues pour des postes de sapeurs-pompier

professionnels et 242 pour des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Inférieures au nombre de candidatures de l'année 2019, ces données s'expliquent par l'épuisement des candidatures issues des listes d'aptitude des concours de caporal organisés en 2018.

Enfin, notre structure a été sollicitée par 404 collégiens, lycéens, étudiants, fonctionnaires provenant d'autres collectivités, pour réaliser un stage de découverte ou d'application. 141 ont été accueillis au sein des unités opérationnelles ou services fonctionnels pour bénéficier des savoirs et savoirs faire de nos équipes.



Le nombre de stagiaires accueillis a diminué en 2020 en raison de la période de confinement et des mesures sanitaires strictes mises en œuvre au sein de l'Établissement.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par de nombreuses mobilités internes malgré la crise sanitaire. En effet, 71 agents PATS et 462 agents SPP ont changé d'affectation ou de fonction au cours de l'année.

Sur le plan des avancements et promotions, malgré un ralentissement des nominations lié à la saturation du cadre d'emploi des sous-officiers de SPP au regard des effectifs réglementaires, 70 SPP ont pu bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne. Par analogie, les PATS ont également bénéficié en 2020 d'une politique d'évolution des carrières avec 33 avancements et promotions sur l'année.

La promotion des compétences internes et la valorisation des parcours se sont également traduits par des

dispositifs d'accompagnement des agents en dépit du ralentissement de certains d'entre eux lié à la crise sanitaire, avec notamment :

- **40 agents** ont bénéficié en 2020 d'une préparation à un concours ou à un examen dans le cadre de leur projet individuel de carrière,
- **la commission formation**, chargée d'étudier les demandes de formations personnelles, a étudié 19 dossiers. 6 projets ont été retenus et ont obtenu un financement à hauteur de 13 179 euros,
- **2 314 entretiens professionnels réalisés** au cours desquels ont été recensées 3 283 demandes de formation. En parallèle de la campagne d'évaluation, un recensement des besoins collectifs concernant les SPP et les SPV a été effectué auprès des groupements territoriaux. 764 besoins ont ainsi été exprimés, dont 482 concernaient des demandes de spécialités et 162 de perfectionnement administratif et technique.



La gestion des ressources humaines implique également l'instruction des sanctions, des félicitations et des récompenses. Cela s'est traduit par le traitement de :

- **29 procédures disciplinaires,**
- **19 lettres de félicitations** pour l'engagement professionnel et la qualité du service rendu aux usagers du service public,

- **35 demandes de médaille** pour acte de courage et de dévouement (14 médaillés),
- **5 demandes pour l'obtention de la médaille de la sécurité intérieure pour les actions au profit de la sécurité civile,**
- **240 médailles d'honneur et d'ancienneté.**



3.3. Accompagnement social, organisation du travail et communication RH

Cette année encore, le bureau d'action sociale a mené un important travail d'accompagnement et de déploiement de dispositifs sociaux au bénéfice des personnels de l'Établissement.

La santé reste son domaine d'intervention le plus fréquent. De l'adhésion au contrat groupe de prévoyance jusqu'au soutien administratif lors de la mise en œuvre de la garantie Interruption Temporaire de Travail, les agents sont accompagnés au mieux dans leurs démarches administratives.

De la visite à domicile (5) à l'entretien téléphonique (1 037) où encore au rendez-vous dans son bureau (47), l'action de l'assistante sociale est restée soutenue en 2020 avec pas moins de 462 situations individuelles suivies sur l'année.

Le contrat groupe de prévoyance arrivant à échéance au 31 décembre 2019, le service OCT en collaboration avec le GFPC a instruit un marché afin de déterminer le partenaire de l'Établissement pour une nouvelle convention de participation. Le Bureau d'Action Sociale pour le Personnel s'est fortement mobilisé pour accompagner les agents dans l'élaboration de leur dossier d'adhésion au nouveau contrat groupe. Cette mobilisation et une collaboration active avec le nouveau prestataire ont ainsi permis de faire adhérer près de 1 880 agents, dépassant ainsi le nombre d'adhérents à l'ancien contrat.

La rentrée scolaire fait l'objet d'une campagne qui débute au mois de mai pour se clôturer fin octobre. En 2020, et durant cette période, ce sont les dossiers de 1 548 familles qui ont été traités donnant lieu à la

commande de cartes cadeaux pour 2 685 enfants. 198 dossiers ont été traités dans le cadre du dispositif de participation aux frais de garde d'enfant de moins de trois ans, aux séjours avec et sans hébergement.

Le SDIS attribue également une allocation mensuelle aux agents dont l'enfant est reconnu handicapé. En 2020, 23 agents ont ainsi pu bénéficier de cette aide.

En outre, le dispositif de participation aux frais de transports publics a bénéficié à 113 agents du SDIS au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, le GRH assure la centralisation des heures réalisées dans le cadre des colonnes de renforts et de différents événements climatiques : en 2020, 4 colonnes de renforts et 2 événements climatiques d'ampleur ont nécessité un traitement spécifique du temps de travail et de la paie des agents.

La dimension prioritaire de l'information et de l'accompagnement des agents s'illustre dans la disponibilité quotidienne des équipes du GRH ainsi que dans le

cadre d'actions ponctuelles d'information ou de formations. Ainsi, les agents du GRH ont notamment animé 5 sessions de formation des nouveaux gestionnaires E-temptation, 1 session de formation lors de la FI et 1 session d'information sur la politique d'action sociale et sur les missions de l'assistante sociale.

Le GRH s'attache par ailleurs à informer l'ensemble des agents sur l'actualité qui concerne leur environnement de travail avec le Fil RH dont la périodicité mensuelle a été réaffirmée en 2020 et avec le Fil Rouge en proposant des articles réguliers sur la gestion des RH.

Enfin, en 2020, le GRH a travaillé sur son organisation afin de simplifier ses processus internes, de rendre plus lisible son organisation auprès des managers et des agents et d'optimiser son fonctionnement. Ce travail a abouti à un nouvel organigramme proposé et validé en comité technique.



3.4. Un besoin permanent de développement du volontariat

Face à la croissance continue de la sollicitation opérationnelle, les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) contribuent à garantir la continuité opérationnelle du service public de protection et de secours à la population sur l'ensemble du territoire girondin.

Dans un contexte national de baisse de l'engagement volontaire, notre Établissement parvient à stabiliser ses effectifs. La procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires repose sur la tenue de comités de recrutement. Malgré l'interruption de la réunion de ces comités de mars à août 2020, en raison de la crise sanitaire, 309 nouveaux SPV ont pu cependant être recrutés.

En outre, l'Établissement, par l'intermédiaire de la mission « Délégation au Développement du Volontariat »

recherche en permanence des solutions permettant une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques du volontariat.

Ainsi, sera testé en 2021, le dispositif recommandé par le rapport national « Ambition Volontariat », baptisé « engagement différencié », qui permettra à un SPV de n'être formé et donc opérationnel dans un premier temps, que dans le domaine du « secours d'urgence aux personnes », celui-ci représentant représente 80% des interventions des sapeurs-pompiers en Gironde.

Par ailleurs, une modification des statuts du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), validée en décembre 2020, permettra des recrutements tout au long de l'année visant à raccourcir la période entre la candidature et l'engagement opérationnel.



3.5. Des instances délibérantes et décisionnaires à l'écoute des instances paritaires et consultatives

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'Administration et son Bureau se sont réunis à 4 reprises. Ils ont donné lieu respectivement au vote de 92 et 69 délibérations, soit un total de 161 délibérations.

Le travail relatif au projet d'acquisition d'une solution de gestion informatisée de ces instances s'est poursuivi, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Préalable indispensable à la tenue des instances délibérantes, les avis des instances de concertation permettent d'éclairer les décisions du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Les séances des Commissions Administratives Paritaires (CAP), du Comité Technique (CT), du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) et de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), se sont ainsi tenues, toutes instances confondues, à 25 reprises dans l'année :

INSTANCES	NOMBRE DANS L'ANNÉE
CHSCT	4
CT	6
CAP PATS Catégorie A, B ET C	CAP A et B : 2 CAP C : 3
CAP SPP Catégorie C	2
CCP Catégorie A, B ET C	1
CCDSPV	3
CATSIS	4

En 2020, des dossiers majeurs ont été soumis à l'avis de ces instances, tels que :

- **au CCDSPV**, la modification de l'article 4 du règlement intérieur qui consiste à ne plus rendre obligatoire la présentation des dossiers d'engagement pour avis mais simplement pour information au CCDSPV. Ce transfert de compétence en matière d'instruction des dossiers d'engagement est en adéquation avec l'arrêté du 29 mars 2016 et donne plus de fluidité dans l'engagement en mode continu et la prise de l'arrêté. A noter également, les nouvelles conditions d'engagement des SPV dont les modalités restent inchangées (gestion des candidatures, avis du comité de recrutement, aptitude médicale complète) mais qui permettent désormais, au nouvel engagé, d'exercer temporairement l'activité de secours à personne,
- **au CT**, des sujets aussi divers que la mise en œuvre de mesures compensatoires pour les agents au regard de la crise COVID, la modification d'organigrammes ou encore de nombreuses modifications du règlement du temps ont été abordés,
- **au CHSCT**, des dossiers tels que la mise à jour du document unique, les visites de centre par les membres du comité, le programme annuel de prévention des risques, ont été discutés lors de cette instance. Bien évidemment, l'année 2020 aura été marquée par des points réguliers sur la crise sanitaire COVID-19 avec l'organisation de CHSCT extraordinaires.

LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE LA CATSIS ET DU CCDSPV

Fait marquant de l'année 2020, une démarche projet a été conduite par le SDIS afin d'organiser les élections permettant d'assurer le renouvellement de la composition de trois instances investies dans la gouvernance de

notre Établissement : le Conseil d'Administration, la CATSIS et le CCDSPV. L'organisation de ces élections s'est avérée particulièrement chronophage et complexe, tant la situation sanitaire est venue notamment bouleverser les calendriers prévisionnels établis. Au premier rang de ces instances figure le Conseil d'Administration, dont le SDIS s'est pour la première fois trouvé chargé d'organiser les élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, organisation jusqu'alors dévolue par les textes aux seuls services de la préfecture.

Sur la base de nouvelles modalités de répartition des sièges, dix d'entre eux étaient ainsi à pourvoir, à raison de neuf pour les représentants des EPCI et d'un pour les représentants des communes.

Fort de textes réglementaires imposant un vote uniquement par correspondance, le SDIS a fait le choix de l'internalisation de la conception et de l'envoi de l'ensemble des matériels de vote à destination des électeurs (Maires et Présidents d'EPCI). Le nombre de listes de candidats s'étant avéré particulièrement important, plus de 26 000 bulletins de vote ont ainsi été formalisés, envoyés, puis dépouillés le jour du recensement par les agents investis dans cette démarche.

Les nouveaux élus ont participé à leur première réunion du Conseil d'administration le 2 novembre dernier,

séance au cours de laquelle les grands enjeux propres à notre Établissement leur ont été exposés par Monsieur le Président. Parallèlement au renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'administration, les élections des représentants des personnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ont également été conduites au sein de notre Établissement.

Le vote, organisé pour la première fois pour ces deux instances au format électronique, s'est déroulé sur une période de huit jours, permettant au plus grand nombre d'électeurs d'exprimer leur choix et de favoriser ainsi la participation. Au titre des nouveautés également, la création d'un collège de représentants des fonctionnaires non sapeurs-pompiers professionnels au sein de la CATSIS est à noter, de même que l'obligation de présence de trois femmes au minimum sur les listes de candidats pour le CCDSPV.

A l'issue des opérations de dépouillement des votes et de proclamation des résultats organisées le 9 octobre, les candidats élus aux différents collèges se sont vus notifier leur arrêté. Ils ont ainsi pu siéger lors de la première séance de ces instances renouvelées, lesquelles se sont respectivement tenues le 30 octobre pour la CATSIS et le 23 novembre pour le CCDSPV.



3.6. Une démarche innovante : le groupe de travail dédié à l'égalité femmes-hommes

En application des dispositions réglementaires en vigueur (loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes) et conscient des enjeux connexes en matière de relations et d'organisation au travail, le SDIS a engagé depuis plusieurs années une démarche visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis 2016, l'Établissement produit ainsi un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui composent ses effectifs. Ce bilan concerne notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de

toutes les violences faites aux agent(e)s sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Ainsi que l'ont souligné les partenaires sociaux, il est apparu nécessaire de faire évoluer les orientations du SDIS en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui le servent. Aussi la constitution d'un groupe de travail spécifique, dont la première réunion s'est tenue le 22 juin 2018, a permis une réflexion poussée sur la question.

Sur la base des nouvelles dispositions issues de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 (et du décret d'application paru le 4 mai 2020), le groupe s'est attaché à travailler sur la formalisation d'un rapport d'analyse de la situation et sur l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel adossé à celui-ci.



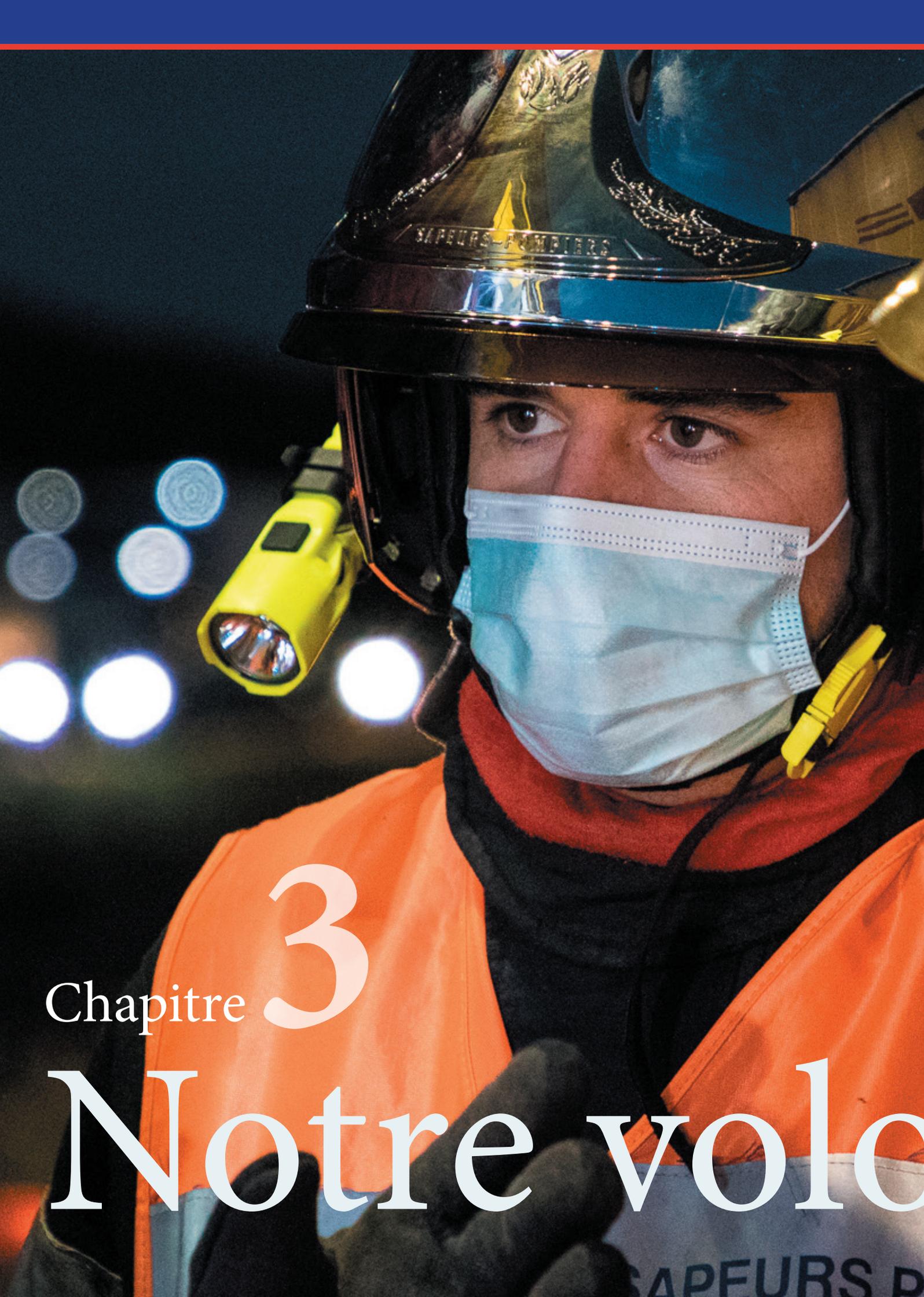


Au cours de l'année 2020 le groupe a donc œuvré à la production d'un diagnostic exhaustif fondé sur l'analyse approfondie des données RH de l'Établissement.

En parallèle, une enquête a été menée auprès des agents au travers d'un questionnaire envoyé par mail et d'entretiens téléphoniques effectués auprès d'un échantillonnage représentatif.

Les données et éléments récoltés ont favorisé la rédaction d'un rapport exhaustif et l'élaboration du plan d'actions pluriannuel attendu.

Ce plan, ambitionné pour être déployé sur les exercices 2021-2022-2023, est articulé autour de nombreuses thématiques : évolution des représentations et communications, accueil et intégration des agents, recrutement, mobilité et parcours professionnels, accès à des postes à responsabilités supérieures, carrière statutaire, formation, management, patrimoine, articulation vie professionnelle et vie personnelle, harcèlement au travail. Ces livrables seront présentés en début d'année 2021 à l'avis du Comité Technique avant d'être proposés au vote du Conseil d'administration.



Chapitre 3

Notre vol

SAPEURS P

Notre volonté : agir pour un développement responsable et durable

1. Une attention :

favoriser une gestion budgétaire efficiente

- 1.1 Des recettes courantes encadrées
- 1.2 Des recettes propres valorisées
- 1.3 Des dépenses de fonctionnement régulées
- 1.4 La dynamique d'investissement consacrée

2. Un engagement :

sécuriser juridiquement notre activité

- 2.1 L'expertise interne en appui de l'Établissement
- 2.2 Des procédures de commande publique maîtrisées
- 2.3 Les travaux du Délégué à la Protection des Données (DPD)

3. Une ambition :

œuvrer pour demain

- 3.1 Le déploiement de la réorganisation territoriale
- 3.2 La préparation du traitement dématérialisé des actes d'urbanisme
- 3.3 Une démarche innovante : la création d'un service dédié à la gestion de la donnée

onté



1. Une attention : favoriser une gestion budgétaire efficiente

1.1. Des recettes courantes encadrées

L'activité opérationnelle augmente irrémédiablement depuis deux décennies. En témoigne l'évolution du nombre d'interventions annuelles, passé de 86 625 à 136 427 entre 2002 et 2019 (soit +58%). La dynamique opérationnelle a quelque peu été freinée au cours de l'année 2020 avec un contexte sanitaire et des mesures de confinement inédits.

Le nombre d'interventions a baissé de 8,9% en 2020, ce qui apparaît comme une singularité dans l'évolution à long terme de l'activité. La hausse de l'activité entre 2002 et 2020 reste tout de même, malgré cette année 2020 atypique, à un niveau remarquable de +44%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation sur le long terme : l'organisation du système de

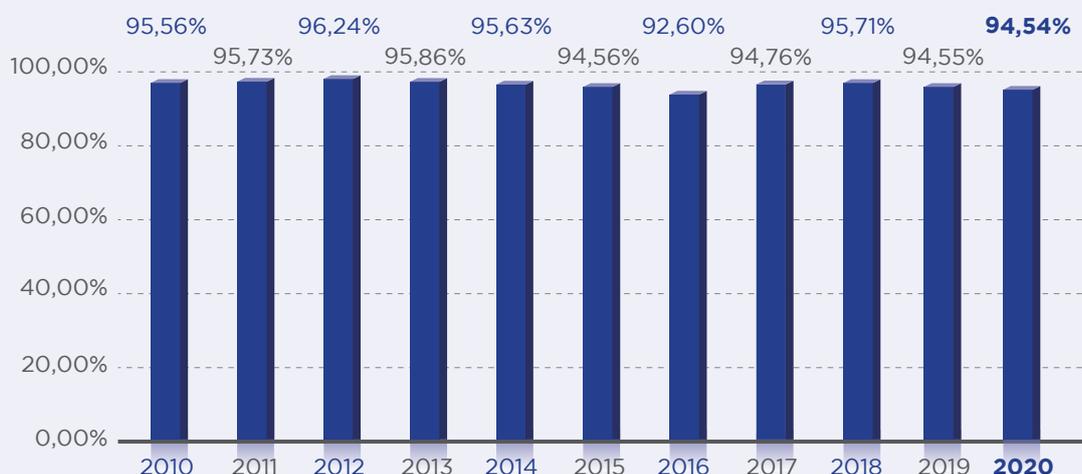
régulation et de l'offre de soins, l'utilisation accrue par la population de services d'urgence et enfin, une vitalité démographique forte en gironde (+13 685 habitants entre 2019 et 2020)¹.

Le SDIS 33 est, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), principalement financé par les contributions obligatoires du département ainsi que par celles du bloc communal dont l'évolution est par ailleurs contrainte par la loi à la seule inflation.

Cette part prépondérante du financement par contributions obligatoires du SDIS 33 atteint 94,54% en 2020.

1- Source : DGCL chiffres DGF 2019 et 2020

Part des contributions des collectivités dans les recettes de fonctionnement Conseil Administration 2010 - 2020



Par conséquent, l'Établissement se trouve face à un effet ciseau structurel caractérisé par une activité opérationnelle très tonique, et, partant, par des dépenses (notamment de personnel) qui augmentent plus que proportionnellement par rapport aux recettes (dont l'évolution, quant à elle, est fortement contrainte). L'effet immédiat est par conséquent une dégradation de la capacité d'autofinancement de l'Établissement.

Dans ce contexte, le SDIS a mis en place un mécanisme de participation financière volontaire, complémentaire à la contribution obligatoire. Cette ressource est destinée à répondre à la problématique de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle tout en préservant les moyens de secours et la qualité de service rendu.

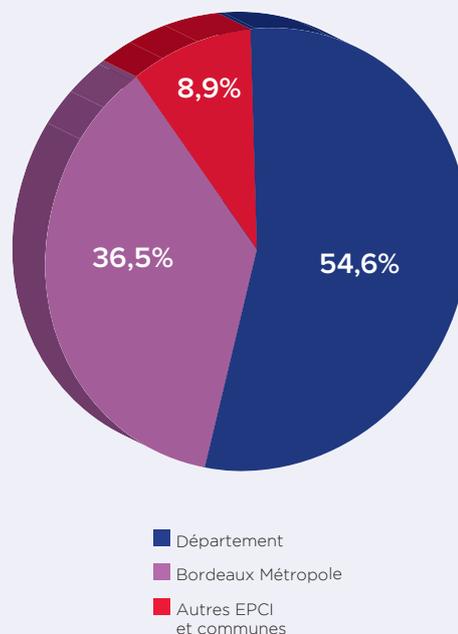


ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

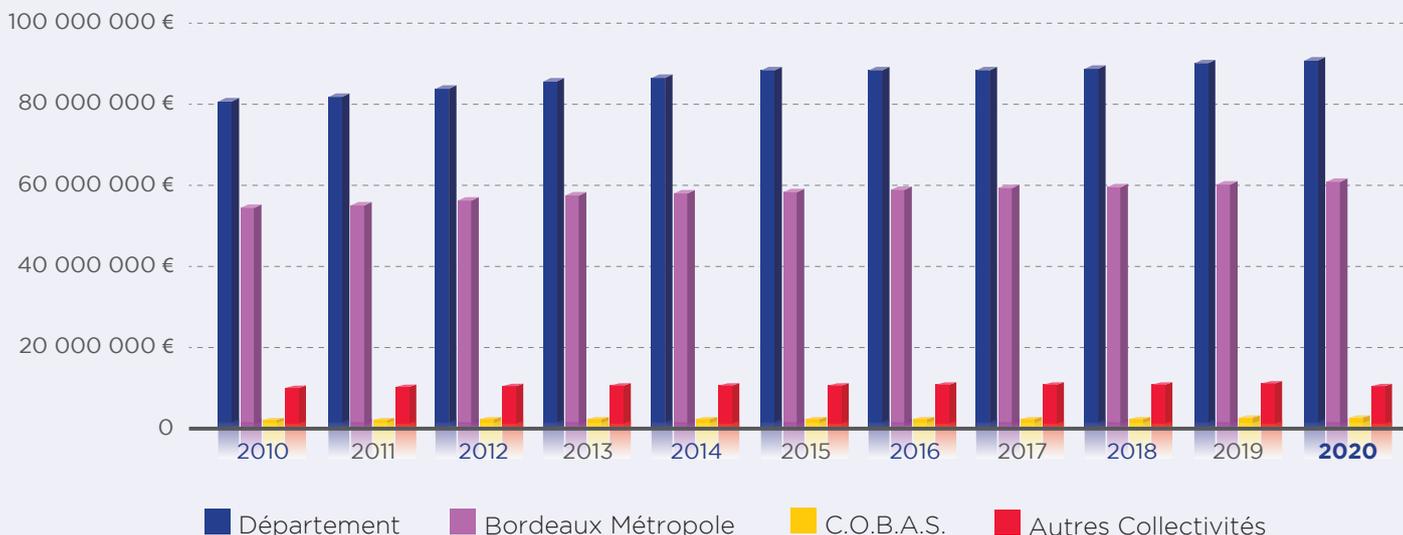
En 2020, les **contributions obligatoires** des communes et EPCI ont atteint 75 214 573,76€, soit une hausse de 1% par rapport à 2019. Elles représentent 44,32% des contributions obligatoires des collectivités et 42,4% des recettes réelles de fonctionnement totales.

Les **participations volontaires** versées par les collectivités ont pour leur part atteint la somme de 1 813 346€. Ainsi, les contributions obligatoires et les participations volontaires représentent 43,4% des recettes réelles de fonctionnement sur l'exercice. La **contribution du Département** a quant à elle augmenté de 2,89%, pour s'élever à 92 608 000€ (dont 2 millions d'euros dédiés au financement de la revalorisation de la prime de feu). Cette contribution représente désormais 55,18% du total des contributions obligatoires des collectivités et un peu plus de 52% des recettes réelles de fonctionnement. Au total, l'ensemble des contributions du bloc communal (obligatoires et volontaires) et du Département représentent 95,57% des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des contributions des collectivités et EPCI en 2020



Évolution des contributions obligatoires des collectivités CA 2010 / 2020



1.2. Des recettes propres valorisées

LES INTERVENTIONS PAYANTES AU SENS DE L'ARTICLE L.1424-42 DU CGCT

Soucieux d'œuvrer en faveur du recentrage de ses missions, le SDIS de la Gironde s'est depuis longtemps attaché à facturer les interventions n'entrant pas directement dans l'exercice de ses missions exclusives.

Cette politique de recentrage s'est vertueusement traduite par des ressources supplémentaires.

Ainsi, depuis 2010, les ressources liées aux interventions soumises à facturation ont crû de 35,3%.

L'année 2020 reste cependant atypique dans l'évolution des interventions payantes puisqu'après plusieurs années de hausse, celles-ci ont diminué de 8% pour atteindre 3 345 313,26 €.

Les principaux postes de refacturation sont, encore cette année, les carences ambulancières, pour 58,1% des refacturations, ainsi que les vecteurs SMUR pour 35,3%.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution N/N-1
Ascenseurs	51,4	66,5	81,1	84,3	60,4	47,1	-22%
Convention autoroutes	78,5	163,5	91,6	146,2	175,3	105	-40%
Carences	3 094,5	1 180,8	1 317,0	1 704,3	2 104,9	1 944	-7,6%
Films / Spectacles	12,2	7,1	24,9	8,6	0,7	8,9	1 188,8%
Hyménoptères	0	0	0	0	0	0	0%
Prestations rétribuées	18,8	3,5	5,2	18,9	21,7	42,6	97%
Préventive	0	0	0	0	0	0	0%
Réquisitions	2,7	1,9	3,8	21,4	26,6	16	-39,8%
SMUR	640,3	745,1	1 026,1	1 186,8	1 247,8	1 184,5	-5,3%
Total	3 898,4	2 168,5	2 549,8	3 170,4	3 637,4	3 345,3	-8%

Montants en k€. % arrondis

LES RECOURS CONTRE LES TIERS RESPONSABLES

Chaque année le SDIS de la Gironde dépose des recours amiables auprès des compagnies d'assurance des tiers auteurs de préjudices indirects à son égard, ou celui de ses agents.

Ces actions visent l'obtention d'une compensation de la perte financière due à la rémunération des agents en arrêt de travail du fait du préjudice causé par ces tiers.

Sont également concernés les remboursements de frais de justice ou de frais d'honoraires, de même que les cas de réparation de préjudices suite à des dégradations de matériels ou des fausses alertes.

Les délais de procédure particulièrement longs pour ce type d'affaires conduisent à des recouvrements de créances souvent tardifs. En 2020, 22 929,15 € de titres de recettes ont été émis.

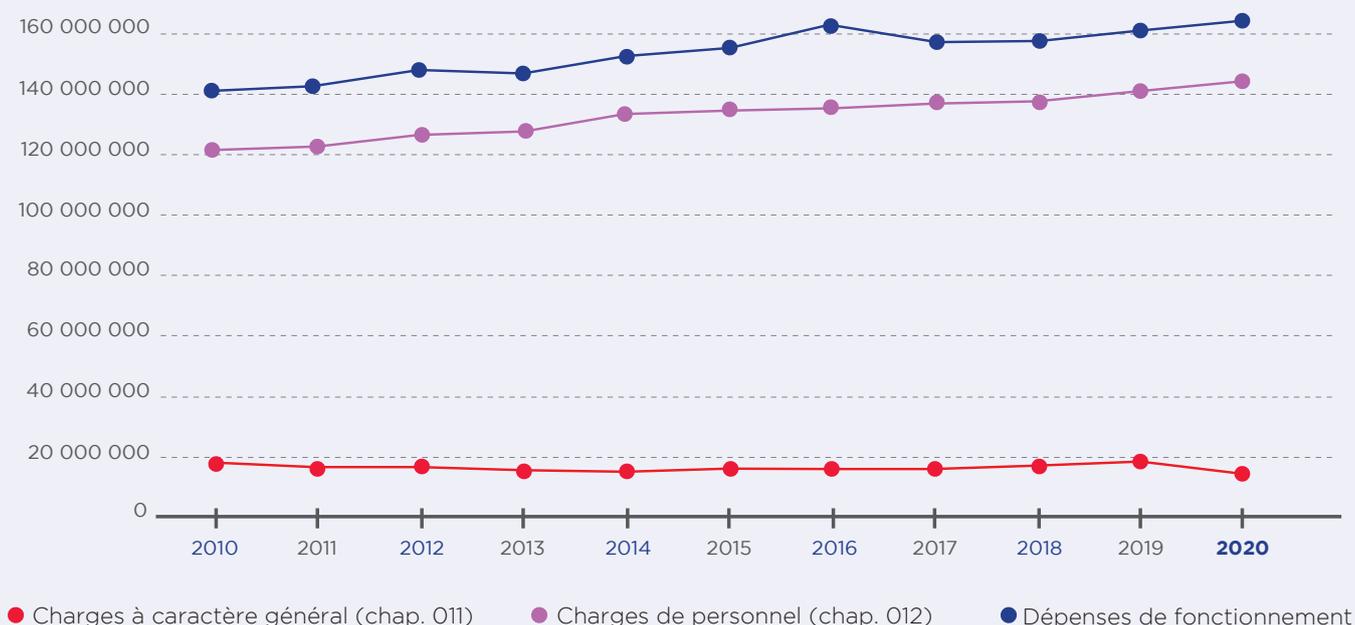
1.3. Des dépenses de fonctionnement régulées

Les dépenses de fonctionnement sont principalement impactées par les charges de personnel (88,3% des dépenses de fonctionnement) et, beaucoup moins significativement, par les charges à caractère général (moins de 10% des dépenses de fonctionnement en 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont ainsi

augmenté globalement de 1,58% en 2020 pour s'élever à 163 781 661,61 €. Cette évolution s'explique, d'une part, par la hausse des dépenses de personnel portée par la revalorisation de la prime de feu (+ 2,58% par rapport à 2019, soit un montant de 144 581 313,26 €) et d'une baisse assez forte des charges à caractère général (-7,68% par rapport à 2019 et s'établissant à 16 246 232,76 €).

Évolution des dépenses de fonctionnement 2010 - 2020



LA MAÎTRISE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

A moyen terme, ces charges ont tendance globalement à représenter une part moins importante dans les dépenses de fonctionnement du SDIS, passant de près de 13% des dépenses de fonctionnement en 2010 à 10% en 2020.

Les efforts déployés depuis plusieurs années par notre Établissement dans la maîtrise de ces frais n'ont par

conséquent pas été vains, d'autant plus qu'une partie d'entre eux sont étroitement dépendants de l'activité opérationnelle. Tel est le cas des achats de consommables destinés à la lutte contre les feux de forêt (émulseurs, mouillants, ...), ou les frais d'entretien des bâtiments et véhicules de secours. Ces charges ont également, pour un grand nombre d'entre elles, une sensibilité et une volatilité liées à des facteurs exogènes au SDIS 33, à l'instar des dépenses de carburant, de gaz ou d'électricité. Les marges de manœuvre du SDIS restent, de facto, assez réduites sur ces postes.

Évolution de la part des charges à caractère général dans les dépenses de fonctionnement depuis 2010



DES TENSIONS SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont dans une dynamique inverse à celle observée sur les charges à caractère général. Effectivement, l'activité du SDIS est très fortement consommatrice de facteur humain et l'évolution de cette composante n'a pas que des origines internes au SDIS.

De nombreuses décisions et mesures extérieures au SDIS ont pourtant un impact substantiel sur son niveau

de masse salariale. Il en est ainsi par exemple de la mise en œuvre des réformes de 2012, de la revalorisation, à compter du 01/08/2020 de l'indemnité de feu des SPP (dont l'impact est évalué à 3,8-4 millions par année pleine), de l'extension du dispositif RIFSEEP aux agents de la catégorie A de la filière technique, ainsi que la revalorisation de la sur-cotisation pour les SPP au CNFPT (+0,31 points en 2020 soit un surcoût de 144 000 € pour 2020).

Part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement 2010-2020



LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les administrations publiques sont tenues d'employer un nombre de personnes handicapées équivalent à 6% de leur effectif total.

En cas de non-respect de cet impératif, elles se voient infliger des pénalités, versées sous forme d'une cotisation annuelle au Fonds pour l'insertion des

Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les SDIS, en dépit de leur mission exigeant des conditions d'aptitude opérationnelles particulières pour leurs agents, ne bénéficient d'aucun aménagement en la matière contrairement au secteur privé qui bénéficie d'une exonération pour ses personnels.

Le SDIS a ainsi versé 318 954 €, ce qui représente une hausse de plus de 49,5% par rapport à 2019.

1.4. La dynamique d'investissement consacrée

Les recettes réelles d'investissement sont assez hétérogènes et ont une dynamique en lien avec la politique de maintien d'un niveau soutenu de l'effort d'investissement.

Ces recettes s'élèvent à 26 926 336,96 € (une baisse de près de 1% par rapport à 2019) et proviennent principalement :

- du résultat d'investissement reporté (pour 7,6% des recettes d'investissement totales) et de la mobilisation de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour près de 9%,
- du FCTVA (subvention de l'état consistant en la rétrocession d'une partie du montant de la TVA payée par le SDIS dans le cadre de certaines dépenses d'investissement) pour 12,7%,
- de la subvention volontaire d'investissement reçue de Bordeaux Métropole finançant à hauteur de 2,9 M€ l'acquisition des matériels et véhicules d'incendie et de secours (10,8%),

- d'un volume de nouveaux emprunts qui s'élèvent à 14 000 000 € (soit 52% des recettes d'investissement réelles de l'année).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 33 919 254,93 € (une baisse de près de 6% par rapport à 2019) avec un taux d'exécution en forte hausse (81,2% en 2020 contre 75,7% en 2019).

Le SDIS a fait le choix depuis quelques années de gérer la majeure partie de ses investissements en AP/CP. Le montant des 22 autorisations de programme en 2020 s'élève à 148 392 810,33 €.

Elles sont composées pour un peu plus de 86% de programmes de rénovations, réhabilitations et constructions de CIS et de bâtiments divers. Le reste des AP étant constitué par des achats de véhicules et matériels. Le montant mandaté au titre des crédits de paiement en 2020 s'élève à plus de 18 millions d'euros, amenant ainsi le taux de réalisation des autorisations de programme à 43% au 31/12/2020.





2. Un engagement : sécuriser juridiquement notre activité

2.1. L'expertise interne en appui de l'Établissement

L'année qui vient de s'écouler reste marquée fortement par la gestion de la crise sanitaire relative à la pandémie de la COVID-19, qui a conduit le service Affaires Juridiques - Instances Délibérantes (AJ-ID) à produire de nombreuses analyses en lien avec la littérature et les textes réglementaires diffusés au fil des mois.

L'activité du service s'est ainsi trouvée impactée à de nombreux titres, certaines actions à conduire ayant dû faire l'objet d'un report ou d'une annulation (travail des tribunaux, gestion des archives...).

Outre cette activité exceptionnelle liée à la conjoncture sanitaire, le service des Affaires Juridiques-Instances Délibérantes a dû traiter de nombreux dossiers et conduire des actions de fond.

UNE ACTIVITÉ JURIDIQUE SOUTENUE

La multiplicité toujours observée des demandeurs traduit la prise en compte par l'Établissement de la nécessaire sécurisation juridique, de l'environnement juridique et des risques inhérents à ses activités.

Globalement, ce sont 118 nouveaux dossiers d'affaires juridiques qui ont été ouverts en 2020. Les affaires traitées restent toujours variées (assurances, bâtiments, vols, dégradations, incivilités, précontentieux, réclamations des usagers, discipline, expertises, recours contre tiers responsables), mais gagnent en densité et en complexité.

Le travail d'analyse, de conseil et d'expertise effectué par le service juridique a comptabilisé 103 dossiers. Leur

nombre reste stable par rapport à 2019.
Enfin, le service a assuré une formation juridique auprès des agents du Centre de Traitement de l'Appel.

FOCUS SUR L'ACTUALISATION DE LA PROCÉDURE RELATIVE AU TRAITEMENT DES ATTEINTES AUX SAPEURS-POMPIERS ET SUR LES CONSEILS EN MATIÈRE RH ET DE GESTION PATRIMONIALE

Les premiers mois de l'année ont été l'occasion de procéder à une actualisation du dispositif de prise en compte des atteintes aux agents et matériels du SDIS en vigueur depuis 2015. Ce dispositif a été redéfini par une note de service qui fixe le cadre d'accompagnement par le SDIS et, met à disposition des agents l'ensemble des informations et documents nécessaires à une prise en charge adaptée.

L'activité de conseil en matière RH et dans le domaine patrimonial s'est avérée relativement intense. Les dossiers tenant à la gestion du personnel (discipline) et à l'analyse des évolutions législatives et réglementaires en matière RH ont été nombreux (exercice du droit de grève, statut des agents en temps de crise sanitaire, lignes directrices de gestion...).

En matière de gestion patrimoniale, les nombreux chantiers en cours ou à venir ont été l'occasion de formuler des avis dans le domaine du pré-contentieux et contentieux (dossiers La Brède, Bordeaux Rive-Droite).

La gestion de ces dossiers en transversalité avec les groupements concernés permet d'assurer un traitement toujours plus qualitatif. La saisine du service par les autres groupements le plus en amont possible est également le gage d'une plus grande sécurisation de l'Établissement.

Évolution des dossiers ACE et Contentieux 2010 - 2020



CONTRAVENTIONS 2020

La procédure relative aux contraventions n'a pas fait l'objet de modification. L'obligation de dénoncer l'auteur responsable de l'infraction hors intervention conduit à demander systématiquement des éléments complémentaires afin d'identifier l'auteur. En matière de traitement et de suivi, l'exercice écoulé comptabilise 39 contraventions relevées en intervention.

L'ARCHIVAGE

En 2020, 12 versements internes ont été réalisés, correspondant à 133,95 mètres linéaires (83,67 en 2019) soit 1 122 boîtes. Les entités ayant le plus versé sont le CTA-CODIS (450 boîtes) et le SSSM (375 boîtes).

Comme en 2019, les archives départementales n'ont pas été en mesure de prendre en charge des versements du SDIS. Les motifs sont les mêmes que pour les années passées (absence de place). Ainsi, malgré les destructions validées par les archives départementales, le SDIS pâtit encore d'un important manque de place pour le stockage de ses archives. Cette situation sera résolue dans le cadre de la restructuration du site de Bordeaux Nord (nouveau bâtiment, marché des rayonnages, déménagement) Dans l'attente, les versements des services du SDIS sont suspendus faute de place.

Concernant les éliminations d'archives, 258 boîtes ont été détruites, soit 25,94 ml. Ces éliminations ne peuvent se faire qu'en étroite concertation avec les groupements émetteurs. Le rôle des correspondants archive est ici primordial.

44 demandes de communication interne de documents ont été traitées. Par ailleurs, la refonte complète des tableaux de gestion des différentes archives du SDIS s'est poursuivie dans le cadre de la nouvelle charte d'archivage.

Pour l'archivage électronique et dans le cadre des divers projets de dématérialisation, les questions de conservation et de destruction des documents sont à anticiper pour éviter, à terme, une situation inextricable.

LA DOCUMENTATION

La veille assurée par la documentation du SDIS a permis de diffuser 4 718 articles aux services intéressés et de constituer 7 dossiers de fond sur des événements marquant qui ont touché l'Établissement.



2.2. Des procédures de commande publique maîtrisées

L'année 2020 a été marquée, au plan de la commande publique également, par la crise sanitaire liée à la COVID -19.

L'Établissement a intégré dans son dispositif l'ensemble des dispositions gouvernementales prises par voie d'ordonnance (cf ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020) dès avril 2020.

Ainsi, l'ensemble des consultations devant être lancées durant la période de mars à avril 2020 a été décalé au mois de mai 2020. Le retard logique qui en a découlé a pu être compensé par le travail d'anticipation mené par le Bureau Gestion des Marchés Publics.

Évolution globale des marchés

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de procédures ou consultations lancées	79	60	75	60
Nombre de marchés signés	177	126	158	118
Nombre de marchés notifiés	155	142	144	125

Au cours de l'exercice achevé, le SDIS 33 a lancé 60 consultations (en diminution de 20% par rapport à 2019). Sur ces 60 consultations, 37 ont abouti en 2020, 3 consultations ont été déclarées infructueuses ou sans suite et 20 étaient encore en cours au 31/12/2020.

Le nombre de marchés signés en 2020 diminue de 25,32% par rapport à 2019, passant de 158 à 118.

Certaines procédures lancées en 2020 n'ont abouti à la signature de marchés qu'en janvier 2021 (22 marchés sont concernés).

A l'instar des années précédentes, aucune des procédures lancées en 2020 n'a fait l'objet de recours contentieux. Au terme de chaque procédure, le SDIS a informé par écrit tous les candidats non retenus. Ce sont ainsi 220 courriers qui ont été rédigés.

L'analyse des offres

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de retraits de DCE	1 350	878	1 426	848
Nombre d'offres remises	230	208	423	233
Nombre de dépôts électroniques	80	105	423	233



L'année 2020 confirme la tendance à la baisse du nombre d'offres reçues (-45% par rapport à 2019). Le phénomène de **l'unicité de l'offre observé déjà depuis quelques années s'est confirmé en 2020**. En effet, sur les 233 offres remises pour les seules procédures lancées en 2020, 17 sont des offres uniques soit 7,30%.

LES DÉLAIS MOYENS DE PASSATION DES MARCHÉS

La **tendance 2020** est marquée par une augmentation des délais moyens de passation des MAPA (un peu moins de 5 mois en 2020 contre un peu plus de 4 mois en 2019). La durée moyenne de passation des marchés négociés diminue (un peu plus de 2 mois en 2020 contre un peu plus de 3 mois en 2019, soit un gain de temps de

passation d'un mois). La durée moyenne de passation des appels d'offres (5 mois) est restée stable en 2020.

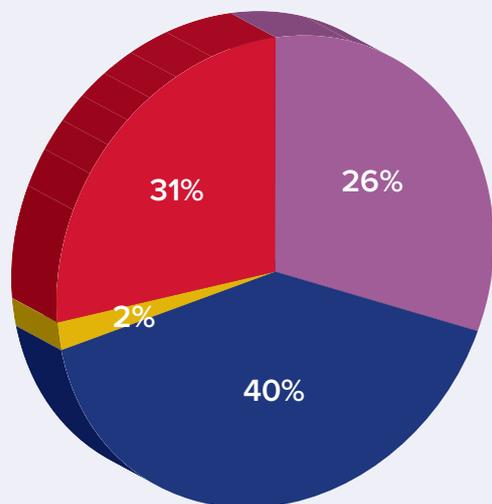
L'ORGANISATION DE L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Outre la Commission d'appel d'offres, le SDIS de la Gironde réunit au cours de l'année et en fonction des besoins, la Commission des Achats, compétente pour l'attribution des MAPA, et la Commission des Travaux, compétente pour l'attribution des MAPA de travaux d'un montant supérieur à 214 000 €HT et inférieur à 5 350 000 €HT.

Ces différentes commissions se sont réunies comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de commissions d'Appel d'Offres	7	5	8	5
Nombre de commissions des Achats	16	16	21	9
Nombre de commissions des Travaux	7	5	7	5
Nombre de Jury de Concours	0	0	0	0
TOTAL	30	26	36	19

Les marchés notifiés selon leur nature en 2020



- 50** ■ Travaux
- 39** ■ Fournitures
- 33** ■ Services - TIC compris
- 3** ■ Prestations intellectuelles

L'année 2020 est marquée par :

- une progression de la part des travaux (50 marchés en 2020 contre 41 marchés en 2019). Les projets menés sur le Plateau Technique de Bassens (11 lots) au Centre de formation de Salles (15 lots) et à la Pharmacie Départementale (12 lots) expliquent ce constat,
- la part Fournitures qui est en recul par rapport à 2019

(passant de 53 marchés en 2019 à 39 en 2020) soit une baisse de 26,41%,

- la part des Services qui diminue par rapport à 2019 (33 marchés en 2020 contre 42 marchés en 2019) soit une diminution de 21,43%.

En volume financier, le montant total TTC des 125 marchés notifiés en 2020 se présente comme suit :

	Fournitures	Travaux	Prestations intellectuelles	Services (dont mixtes)	TOTAL
2017	9 859 926,36 €	3 894 173,85 €	2 059 581,60 € dont le marché de maîtrise d'œuvre pour le CIS de Bordeaux Rive Droite pour un montant de 1 524 150,00 €	2 018 088,66 €	17 831 770,47 €
2018	7 855 547,11 €	5 035 015,51 €	201 086,76 €	2 448 242,23 €	15 539 891,61 €
2019	10 641 835,73 €	6 284 361,03 €	33 732,00 €	3 838 979,29 €	20 798 908,05 €
2020	7 328 907,63 €	6 177 562,20 €	0 €	2 879 352,87 €	16 385 822,70 €

ANALYSE DES ATTRIBUTAIRES

Sur les 125 marchés notifiés sur l'année 2020, 70 marchés (56%) ont été attribués à des sociétés ayant leur siège

social en Nouvelle-Aquitaine (dont 60 à des sociétés ayant leur siège social en Gironde).

2.3. Les travaux du Délégué à la Protection des Données (DPD)

L'Établissement s'est doté en 2018 d'un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPD).

Le cadre de son action est déterminé par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et par la mission qui lui est confiée par l'autorité responsable des traitements. Un espace dédié au RGPD est ouvert sur l'intranet. Il est accessible à tous les agents de l'Établissement, ce qui permet à tout un chacun d'accéder aux coordonnées du DPD ainsi qu'à sa lettre de mission.

Comme dans beaucoup de domaines, le contexte particulier de l'année 2020 a perturbé la mise en œuvre du plan d'action prévu initialement. En particulier, la déclinaison du dispositif de gestion de la conformité

a pris du retard, notamment en raison de la difficulté à tenir les réunions d'information préalables à sa mise en œuvre. Elle a été présentée pour information aux représentants du personnel lors de la réunion du Comité technique en date du 29 septembre 2020.

Pour autant, plusieurs actions ont pu être menées sur l'année :

- **la gestion et l'actualisation des registres** : le registre des traitements a été complété de 3 nouvelles fiches descriptives supplémentaires. Un quatrième registre a été ouvert pour tracer les demandes d'exercice de leurs droits, formulées par des usagers ou des membres du personnel, ainsi que les réponses apportées. On notera l'absence de saisine au



31/12/2020, de même que l'absence de constatations de violation de données,

• **les analyses et actions de conseil** : l'avis du DPD a été sollicité sur trois dossiers, en préfiguration de traitements de DCP ayant vocation à être créés dans l'Établissement :

- le logiciel SAS, dédié au recueil des données relatives aux plongées et aux vols en aéronefs des personnels de l'Établissement, ainsi qu'à leur traitement en vue du calcul des bonifications de durée d'assurance pour l'exercice des droits à pension de retraite,
- l'utilisation d'outils de captation audiovisuelle lors des séquences de mise en situation et de débriefing formatif opérées par le SDIS, ainsi que les post-traitements autorisés,
- la mise en œuvre à titre expérimental de drones opérationnels.

Ces trois outils ont vocation à être déployés en 2021, après information des instances paritaires compétentes.

L'action du DPD va se poursuivre en 2021 sur la base d'un plan de charge qui devrait le conduire à :

- mettre en œuvre le dispositif de gestion de la conformité arbitré par le responsable des traitements : information et formation des acteurs aux rôles à tenir, publication des procédures et communication de sensibilisation,
- finaliser l'acquisition d'une solution informatique de gestion de la conformité intégrant un workflow et un paramétrage permettant de faire fonctionner le dispositif arrêté,
- actualiser les registres « traitements » et « sous-traitants » en créant autant de fiches que nécessaire,
- finaliser les PIA engagés sur les périmètres MédiSap et CTA.





3. Une ambition : œuvrer pour demain

En dépit du contexte de crise, les 12 derniers mois ont été l'occasion de poursuivre la politique de modernisation du SDIS en confortant l'engagement de démarches transverses destinées à préparer notre Établissement aux enjeux de demain.

3.1. Le déploiement de la réorganisation territoriale

Face à la croissance continue de la sollicitation opérationnelle sur l'ensemble du territoire, le SDIS de la Gironde a décidé d'adapter son organisation aux nouvelles exigences afin de garantir une réponse de service public efficace et de qualité en tout point du département.

Par délibération CA 2019-043, le Conseil d'administration a ainsi décidé la création de trois nouveaux groupements territoriaux destinés à mieux réguler la charge opérationnelle sur le territoire de la métropole

bordelaise et de sa proche couronne.

Le SDIS de la Gironde compte désormais 7 groupements territoriaux : le groupement territorial Nord-Ouest (GTNO), le groupement territorial Nord-Est (GTNE), le groupement territorial Sud-Ouest (GTSO), le groupement territorial Sud-Est (GTSE), le groupement territorial Centre-Centre (GTCC), le groupement territorial Centre-Ouest (GTCO) et le groupement territorial Centre-Est (GTCE).

En 2020, ces nouveaux groupements ont été effectivement « installés » et organisés, plusieurs phases de

mobilité ayant par ailleurs permis de structurer les organigrammes propres à chacune de ces entités. Les différents documents relatifs à l'organisation du SDIS ont été actualisés en conséquence, à l'image du nouvel arrêté portant classement des centres d'incendie et de secours adopté par la Préfecture le 9 janvier 2020.

Cette organisation revisitée a trouvé à exprimer tout son sens en 2020, notamment lors de la période de crise dont les modalités de gestion ont été mises en œuvre avec efficacité moyennant cette proximité renforcée au niveau des différents territoires.

L'exercice achevé a également été l'occasion de dresser un diagnostic affiné de la couverture opérationnelle et de formaliser des propositions d'ajustement en fin d'année.

Présentées à l'avis des représentants du Comité Technique lors de sa réunion en date du 18 décembre, ces propositions recouvrent un périmètre global destiné à garantir une couverture opérationnelle adaptée aux exigences de terrain :

- affectation de VSAV supplémentaires sur les CIS de La Benaige, Bruges et Villenave, en vue de freiner

fortement la désorganisation liée aux différentes recouvertures de secteur,

- maintien opérationnel permanent du troisième VSAV du CIS Ornano afin d'améliorer la réponse opérationnelle sanitaire de l'hyper-centre bordelais,
- modification des Potentiels Opérationnels Journaliers (POJ) des CIS des GTC,
- renforcement et redéploiement des SPP de certains CIS des GTC afin d'assurer une mise en cohérence des différents POJ en fonction de la sollicitation des CIS,
- renforcement des CIS assurant la couverture opérationnelle de la métropole par des SPV pour mieux absorber l'ensemble du pic de sollicitation, maintenir des effectifs de garde nécessaires et améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers,
- mutualisation du renforcement SPV au sein des GTC,
- participation des SPV à l'atteinte du POJ dans les CIS des GTC.

Ces dispositions feront l'objet d'une mise en œuvre au cours de l'année 2021 et seront susceptibles de connaître des adaptations en fonction des circonstances et de l'évolution de la sollicitation opérationnelle.

3.2. La préparation du traitement dématérialisé des actes d'urbanisme

Evolution majeure dont l'avènement est prévu pour le 1^{er} janvier 2022 (en accord avec les dispositions de la loi ELAN), la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction des actes d'urbanisme fait figure de projet d'ampleur que le SDIS devra conduire au cours des prochains mois. A compter de cette date, le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, devront répondre aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Afin de satisfaire à ces attendus, les services de l'État développent plusieurs outils informatiques, dont l'application PLAT'AU (PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme), destinée aux échanges et partages de

dossiers entre les acteurs de la chaîne d'instruction. Le raccordement des systèmes d'information des communes de plus de 3 500 habitants à cette plateforme sera nécessaire pour bénéficier d'une connexion unique à l'ensemble de l'écosystème de l'instruction.

Le SDIS, en sa qualité de service consulté, sera directement impacté par la nouvelle organisation induite par la dématérialisation et devra conduire des efforts d'adaptation tant sur le plan des méthodes de travail des instructeurs, que sur le plan des outils informatiques. En l'espèce, la poursuite de l'utilisation du logiciel métier PREVARISC et sa compatibilité avec PLAT'AU font figure d'impératifs majeurs afin de répondre aux attentes des utilisateurs.

Au cours de l'année 2020, des premières actions ont été menées afin de préparer et de cadrer cette future démarche de traitement dématérialisé des actes d'urbanisme :

- constitution d'une équipe projet regroupant des agents du GPRV, du GOP, du GADS et du GIT, principaux acteurs concernés par le projet,
- veille et analyse juridique en lien avec la thématique,
- rencontre et échanges répétés avec les partenaires extérieurs (Ministère, collectivités, services de l'Etat, autres SDIS),
- consolidation d'informations relatives aux outils informatiques à même d'être utilisés...

Une présentation des enjeux de cette démarche à l'équipe de Direction au cours du mois d'octobre a été l'occasion d'obtenir les arbitrages nécessaires concernant la poursuite de celle-ci. Les modalités de travail et

d'échange avec les différents acteurs concernés ont notamment été définies, l'objectif étant de satisfaire aux exigences réglementaires tout en conservant des procédures et une organisation efficace pour nos personnels.

L'exercice 2021 verra le travail se poursuivre notamment sur les modalités d'accès au logiciel PLAT'AU, les processus d'instruction à formaliser et les outils informatiques à installer.

A n'en pas douter, c'est une nouvelle ère dans le traitement des demandes d'études des ERP pour le SDIS et plus particulièrement pour le groupement Prévention qui va s'opérer à l'échéance de la fin d'année 2021.





3.3. Une démarche innovante : la création d'un service dédié à la gestion de la donnée

Afin de faciliter la collecte, le lestage et la publication de données relatives à notre activité, le SDIS a décidé de créer, en mars 2020, un service dédié à la gestion de la donnée (SGD) lequel est rattaché au GADS.

L'Établissement s'appuie en effet sur de nombreuses applications informatiques, pour la gestion et le fonctionnement quotidien des différents groupements et services qui contribuent à ses missions. Ces outils exploitent et produisent des données, dont certaines sont communes à plusieurs utilisations (par exemple : GRH / GEEF / MEDISAP / SGO).

De plus, la réponse aux nombreuses enquêtes consommées notamment par les services de l'État, ainsi que le besoin d'optimiser les outils de pilotage, impliquent de disposer de données historisées et fiabilisées.

L'atteinte de ces objectifs passe par la définition et la mise en œuvre d'une politique de gouvernance des données à l'échelle du SDIS, garantissant une cohérence permettant le partage, un haut niveau de disponibilité et

la plus grande fiabilité des indicateurs produits.

Dans le cadre de cette démarche, le SDIS 33 s'est fait accompagner par une société externe, spécialiste dans la transformation digitale des organisations publiques en ce qui concerne la donnée.

Ainsi, dans les premiers mois de sa création, et malgré le contexte bloquant du premier confinement, un travail d'analyse des processus et des pratiques concernant la production et la consommation de données déjà mises en place a été mené. Pendant cette phase, près d'une quarantaine d'interviews d'agents (de la direction, des groupements territoriaux et des groupements fonctionnels) a été réalisée afin de comprendre les besoins et les impacts de cette nouvelle démarche.

Parallèlement, eu égard aux compétences futures à mobiliser, le service gestion de la donnée, composé initialement de 2 personnes, s'est fait accompagner afin de permettre une montée en compétences sur les aspects techniques de la donnée. Ce sont ainsi

8 séances de coaching qui leur ont été dispensées, en distanciel, pour la plus grande partie.

Après en avoir restitué les principaux enseignements au comité technique (constitué des groupements du pôle appui), ces principales étapes et informations ont été présentées à un Comité de Pilotage, dont la première réunion a eu lieu en juin 2020.

Il a ainsi été arbitré que le Service Gestion de la Donnée devenait l'entité responsable de la gouvernance de la donnée et qu'une montée en puissance de ce service devait se faire avec le recrutement notamment d'un analyste données et d'un responsable qualité de la donnée.

Les travaux menés en matière de gouvernance de la donnée ont offert aux acteurs concernés la capacité d'échanger et de partager leur vision métier sur des notions structurantes et transverses à de nombreuses applications.

Le SGD a animé des réunions relatives à la définition des données référentes du SDIS (sites, moyens et natures

d'intervention). Des notes de service sont en cours de rédaction sur ces thèmes.

Un guide de la gouvernance des données est également en cours de rédaction. Il constituera la référence que les services pourront utiliser pour comprendre comment est gérée chaque donnée et quels sont les impacts relatifs à des modifications de celle-ci. Ce guide se présentera sous la forme de fiches pour aider à sa lisibilité.

Le dernier COPIL (en octobre 2020) a validé le lancement d'un marché au cours de l'année 2021 afin d'accompagner le SDIS dans la phase d'intégration progressive des données des métiers au sein de l'outil d'information décisionnel. Cette démarche permettra d'interroger des données fiables et stables, mais également d'effectuer des analyses comparatives, de créer des indicateurs et de formaliser des tableaux de bord adaptés aux besoins des métiers. L'équipe de Direction bénéficiera également d'un outil basé sur des données cohérentes à même de répondre aux exigences de pilotage de l'Établissement. Le CCTP de ce marché est en préparation.





Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22 boulevard Pierre 1^{er}
33081 Bordeaux cedex

Tel : 05 56 01 84 40
Fax : 05 56 79 26 18
Mail : direction@sdis33.fr